



**GMF
ASSURANCES**

RAPPORT ANNUEL
2016



GMF

ASSURANCES

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Conseil d'administration	page 02
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 03
Mandats et fonctions exercés en 2016 par chacun des mandataires sociaux	page 40
Rapport général des commissaires aux comptes	page 48
Résolutions de l'assemblée générale ordinaire	page 50
Bilan au 31 décembre 2016	page 52
Compte de résultat au 31 décembre 2016	page 54
Annexe aux comptes sociaux	page 55

Conseil d'administration

au 31 décembre 2016

Monsieur Thierry DEREZ	Président
Monsieur Hubert IVANOFF	Vice-président
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE, représentée par Madame France-Marie RENUCCI	Administrateur
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE, représentée par Monsieur Jean-Louis WAGNER	Administrateur
Covéa Coopérations, représentée par Monsieur Patrice FORGET	Administrateur
Covéa Finance, représentée par Madame Hélène MARTINI	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE, représentée par Madame Marie-France ORTI	Administrateur
FIDÉLIA SERVICES, représentée par Monsieur Jean-Louis PÉRILLIER	Administrateur
GMF VIE, représentée par Monsieur Jean-Marie ICHÉ	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, représentée par Monsieur Laurent TOLLIE	Administrateur
LA SAUVEGARDE, représentée par Madame Christiane MAURECH	Administrateur
PRONY HABITATIONS, représentée par Monsieur Hubert IVANOFF	Administrateur
PRONY Immobilier, représentée par Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI	Administrateur, Membre du Bureau du Conseil d'administration
TÉLÉASSURANCES, représentée par Monsieur Jacques LEMOINE	Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Laurent TOLLIE	Directeur Général
Madame Sophie BEUVADEN	Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

ERNST & YOUNG et Autres

représenté par Monsieur Olivier DRION

PricewaterhouseCoopers Audit,

représenté par Monsieur Alain DELAGE

SUPLÉANTS

Monsieur Yves-André NICOLAS

Monsieur Pierre PLANCHON

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément à la loi et à l'article 22 des statuts.

Les sociétaires au cœur de leur mutuelle

Depuis toujours, la relation avec les sociétaires est au cœur de la vie et des projets de la mutuelle.

En 2016, GMF a proposé à ses 3,55 millions de sociétaires les réponses à leurs nouveaux besoins en lançant plusieurs offres destinées à renforcer ou rénover le niveau de qualité des contrats : en IARD, pour garantir les nouveaux usages de consommation en auto et, en protection juridique avec la garantie de la vie numérique.

Avec sa campagne « Nous sommes pour ceux », la GMF a choisi de renforcer sa proximité avec les Agents du service public. Cette campagne, bien accueillie, permet au réseau de s'appuyer sur la singularité de la marque pour maintenir et renforcer le lien avec ses sociétaires.

Dans le domaine des partenariats, l'année a été marquée par le rapprochement avec les mutuelles UNÉO et MGP pour construire UNEOPÔLE. Cette alliance stratégique garantira une protection sociale de qualité et pérenne à tous les personnels du secteur Sécurité-Défense, premier marché affinitaire de la GMF.

Une année de résistance dans un contexte de marché difficile

Près de 30 000 nouveaux sociétaires ont rejoint la marque dans un contexte de marché de plus en plus tendu. Malgré une concurrence toujours plus agressive, les portefeuilles de la GMF ont progressé de 1,1 % en assurances de dommages aux biens et responsabilité.

En santé et prévoyance, la bonne performance de GMF a été portée par la distribution de la nouvelle surcomplémentaire, qui rencontre un réel succès et représente 20 % des affaires nouvelles.

En assurance vie, GMF VIE propose à ses sociétaires - pour une partie de leur épargne - un investissement en unités de compte. La collecte s'est établie à 1 535,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2015. GMF VIE a servi un taux de 2,50 %, taux très supérieur à celui de la plupart des mutuelles et assureurs sur le marché français.

Des coûts de sinistres en hausse récurrente

L'assistance et l'indemnisation ont été fortement impactées par les inondations survenues en Ile-de-France en juin 2016. Plus de 35 000 dossiers GMF ont été traités pour un montant de 88,5 millions d'euros. Le coût des accidents corporels graves et des réparations et pièces détachées en auto demeurent les principales causes de l'augmentation de la charge financière des sinistres.

GMF au sein d'un groupe pérenne

Toutes les fonctions support de GMF, de MAAF et de MMA, sont désormais opérationnelles au niveau de Covéa. Depuis début 2016, les ressources humaines et la communication interne sont transversales. Cette Direction générale unique prépare et mène, avec les partenaires sociaux, les négociations autour d'un statut commun pour tous les collaborateurs du Groupe. Ce statut équitable et juste sera l'une des clés de la compétitivité dans les prochaines années.

Dans un environnement instable et compétitif, Covéa développe un modèle singulier et durable pour renforcer ses mutuelles et offrir chaque jour davantage de services aux sociétaires.

La solidité et la solvabilité du Groupe contribuent à favoriser l'innovation en matière de produits, de gestion des sinistres, de services au bénéfice des sociétaires, et à préparer sereinement l'avenir.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

1. PANORAMA ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

GMF ASSURANCES a conservé sa participation dans le capital de GMF VIE.

À la clôture, GMF ASSURANCES maintient sa détention de 39,99 % du capital de GMF VIE.

Suite à l'opération de rapprochement des Sociétés Foncières Immobilières cotées Eurosic et Foncière de Paris, Eurosic a signé des accords de cessions d'actions en numéraire, en actions, et d'apports de titres en échange d'obligations subordonnées remboursables en actions (OSRA). Cette opération a permis d'inscrire une plus-value de 19,9 millions d'euros dans le résultat financier de l'exercice.

GMF ASSURANCES a sécurisé une partie de ses plus-values latentes actions. 18 millions d'euros de plus-values nettes ont été réalisées en 2016 contre 72 millions d'euros en 2015.

Événements climatiques :

L'exercice 2016 a connu des événements climatiques parmi lesquels des inondations, des épisodes de grêle et de tempêtes qui ont frappé le territoire français principalement en février, en mai et juin.

Le coût global de ces événements s'élève à 91,04 millions d'euros.

Après prise en compte de la récupération en réassurance au titre des garanties climatiques, l'impact global est ramené à 55,61 millions d'euros sur l'exercice contre 42,1 millions d'euros en 2015.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires :

Le montant des primes acquises brutes poursuit sa croissance pour atteindre 1 632,3 millions d'euros en 2016, soit + 2,34 % par rapport à 2015 (1 594,9 millions d'euros).

	En milliers d'euros	Répartition
VTM (4 roues + 2 roues)	960 796	58,86 %
Habitation	485 192	29,72 %
Accidents et Famille	112 917	6,92 %
FFR	9 815	0,60 %
Santé	49 987	3,06 %
Autres	10 064	0,62 %
Total Affaires directes	1 628 770	99,78 %
Acceptations	3 526	0,22 %
Primes acquises	1 632 297	100,00 %

Après prise en compte des primes cédées aux réassureurs, les primes acquises nettes s'élèvent à 1 555,9 millions d'euros, soit + 2,86 %.

Nombre d'affaires en portefeuille :

Au 31 décembre 2016, le portefeuille se constituait de 6 520 647 contrats. À noter que les contrats habitation peuvent être souscrits avec plusieurs risques.

	En milliers d'euros	Répartition
VTM (4 roues + 2 roues)	3 077 123	47,19 %
Habitation	1 961 812	30,09 %
<i>(Nombre de risques)</i>	<i>(2 618 755)</i>	
Accidents et famille	1 266 645	19,43 %
Santé	90 475	1,39 %
Autres	124 592	1,91 %
Total Affaires directes	6 520 647	100,00 %

Revenus des placements :

Le montant des produits des placements nets réalisés en 2016 est de 127,68 millions d'euros, en forte diminution par rapport à l'année 2015 (184,65 millions d'euros).

Prises de participation et de contrôle en 2016 supérieures à 5 % :

Néant.

Cessions de participation en 2016 supérieures à 5 % :

Néant.

Charge des sinistres :

Décomposition de la charge des sinistres :

En millions d'euros	2016	2015	% Variations 2016/2015
Sinistres payés bruts (y compris frais de gestion)	1 164,05	1 117,74	4,14 %
Variation des provisions	51,33	86,22	- 40,47 %
Sinistres bruts	1 215,38	1 203,96	0,95 %
Cessions	- 37,51	- 17,03	120,19 %
Sinistres nets	1 177,88	1 186,93	- 0,76 %

Frais généraux :

Les frais généraux (hors dotation aux provisions d'exploitation) s'élèvent à 499,03 millions d'euros après variation des frais d'acquisition reportés contre 497,29 millions d'euros l'exercice précédent.

Ils restent stable (+ 0,35 %).

Résultats :

En 2016, l'exercice dégage un résultat excédentaire de 107,34 millions d'euros, en diminution de 5,79 %.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

2.2. BILAN

Gestion financière :

Placements :

En valeur de marché et en milliers d'euros	2016	Répartition	2015	Répartition	Évolution
Immobilier	647 660	11,90 %	630 817	12,25 %	2,67 %
Obligations	2 600 752	47,77 %	2 587 414	50,26 %	0,52 %
Actions	1 107 307	20,34 %	971 602	18,87 %	13,97 %
Actions non cotées et stratégiques	862 296	15,84 %	840 280	16,32 %	2,62 %
OPCVM de trésorerie	156 663	2,88 %	110 243	2,14 %	42,11 %
Prêts et dépôts	69 654	1,28 %	8 176	0,16 %	NS
Total	5 444 333	100,00 %	5 148 533	100,00 %	5,75 %

Les placements atteignent une valeur de marché de 5 444 millions d'euros au 31 décembre 2016 (+ 5,75 %).

Le montant des plus-values latentes au 31 décembre 2016 est de 1 312 millions d'euros contre 1 265 millions d'euros à fin 2015, à l'exception des OPCVM de trésorerie, toutes les catégories d'actifs sont en plus-values latentes.

Filiales et participations :

GMF VIE

L'activité GMF Vie s'est traduite en 2016 par un chiffre d'affaires de 1 535,7 millions d'euros, en baisse de 6,93 % par rapport à 2015, alors que le marché français de l'assurance-vie sur les fonds en euros perd 1 %.

Le portefeuille de contrats progresse de 1,6 % pour atteindre 961 502 contrats à la clôture.

La provision pour participation aux bénéficiaires représente 5,38 % de l'épargne gérée au 31 décembre 2016.

Les provisions techniques des contrats s'élèvent à 20 931 millions d'euros et progressent de 4,27 % par rapport à 2015.

LA SAUVEGARDE

LA SAUVEGARDE a pour activité l'assurance dommages et l'assistance des associations et des personnes n'appartenant pas au secteur public.

En 2016, elle a enregistré une progression de ses primes acquises de 1,37 %.

Le résultat net dégagé est une perte de 18,34 millions d'euros.

TÉLÉASSURANCES

Le chiffre d'affaires de TÉLÉASSURANCES s'élève à 58,40 millions d'euros, et le résultat se traduit par un bénéfice de 1,53 million d'euros.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat, avant participation des salariés et impôt sur les sociétés, s'inscrit en excédent à 118 496 449,76 euros. Ces bons résultats permettent de constituer une Réserve Spéciale de Participation de 13 464 407 euros, soit 7,95 % de la masse salariale.

Après prise en compte du produit d'impôt net sur les sociétés réalloué par la SGAM Covéa de 2 308 641 euros, le résultat net est excédentaire de 107 340 683,76 euros, en diminution de 5,79 % par rapport à 2015.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	107 340 683,76 euros
auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau	983 019 370,34 euros
et la reprise de provision durable sur l'immobilier	110 135,36 euros
soit un total distribuable de	1 090 470 189,46 euros
lequel sera réparti de la façon suivante :	
- Report à nouveau	1 069 384 132,06 euros
- Distribution de dividendes	21 086 057,40 euros

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera de 1,86 euro par action.

Conformément à la Loi, nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Montant	Dividende par action	Revenu Global par action
2013	186 486 905,50 euros	16,45 euros	16,45 euros
2014	17 004 885,00 euros	1,50 euro	1,50 euro
2015	25 167 229,80 euros	2,22 euros	2,22 euros

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

4. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), il convient de préciser que l'encours fournisseur et intragroupe s'élève, à la clôture de l'exercice, à 2 410 399,71 euros, avec la ventilation par échéance suivante :

	2016	2015
Moins de 30 jours	1 830 270,76 euros	4 181 218 euros
Entre 30 jours et 60 jours		292 732 euros
Plus de 60 jours	580 128,95 euros	434 469 euros

L'encours à plus de 60 jours est composé des retenues de garantie fournisseurs et de litiges fournisseurs en cours.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (article L 232-1 du Code de commerce)

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement au sens de l'article précité.

6. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES (articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

7. INFORMATIONS RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

PRÉAMBULE :

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et ses décrets d'application, GMF ASSURANCES rend compte au titre de l'exercice 2016 de la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

L'ensemble des actions s'inscrit dans les objectifs de la charte du développement durable approuvée en 2009 par l'AFA (Association Française de l'Assurance).

Le Pôle RSE Covéa pilote la démarche, mène des actions à caractère environnemental et sociétal, et coordonne les projets engagés par les équipes opérationnelles, pour l'ensemble des marques du Groupe.

En 2016, Covéa communique le premier rapport RSE du Groupe qui restitue les résultats de l'analyse de matérialité priorisant treize enjeux RSE en cohérence avec la stratégie du Groupe. Ces enjeux sont regroupés autour de trois axes : la gouvernance de Covéa, la transformation de Covéa et les ressources humaines, déclinables pour chaque marque et notamment GMF ASSURANCES.

Depuis 2010, GMF ASSURANCES est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.

7.1. Informations sociales

*Les données suivies d'un * font l'objet d'une explication dans la note méthodologique.*

7.1.1. Emploi

a - Effectif* total au 31/12/2016

	2016	2015	Évolution
Contrats CDI	4 081	4 102	- 0,5 %
Contrats CDD	101	114	- 11,4 %
Total	4 182	4 216	- 0,8 %
Dont contrats suspendus *	194	185	4,9 %
Contrats en alternance	43	71	- 39,4 %

Évolution par rapport à 2015 : L'effectif de la société est en baisse de 0,8 %.

L'ensemble des informations qui suivent, sont données sur la base de l'effectif total en activité, hors alternants.

b - Répartition des salariés par sexe et par statut

	2016			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 996	527	2 523	2 040	532	2 572
%	79,1 %	20,9 %		79,30 %	20,70 %	
Cadres	906	753	1 659	880	764	1 644
%	54,6 %	45,4 %		53,40 %	46,60 %	
Total	2 902	1 280	4 182	2 920	1 296	4 216
%	69,4 %	30,6 %		69,30 %	30,70 %	

Évolution par rapport à 2015 : La proportion de femmes cadres augmente de 1,2 point. Au global la proportion de femmes est stable (taux de féminisation : 69,4 %).

c - Répartition des salariés par âge

	< 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 et plus	Moyenne d'âge	Ancienneté moyenne
2016	1	85	341	506	557	583	393	565	846	293	12	44,9 ans	16,6 ans
2015		92	347	514	551	568	374	615	867	275	13	44,8 ans	16,9 ans

Évolution par rapport à 2015 : La moyenne d'âge est stable tandis que l'ancienneté moyenne diminue légèrement (- 0,3 an).

d - Répartition des salariés par zone géographique (CDI et CDD)

	2016	2015
Régions (avec DOM)	2 721	2 782
Siège	1 077	1 038
Saran	384	396

La totalité de l'effectif se situe en France métropolitaine ou dans les DOM.

e - Les embauches et les licenciements

	Nature	2016	2015	Évolution
Embauches	CDI	202	218	- 7,3 %
	CDD	184	253	- 27,3 %
	Total	386	471	- 18 %
	Alternants	27	64	- 57,8 %

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

	Nature	2016	2015	Évolution
Départs	CDI	223	204	9,3 %
	CDD	197	270	- 27 %
Dont licenciements		16	11	45,5 %
Dont démissions		39	25	56 %
Dont départs retraite		135	135	-
Dont autres		33	33	-

En 2016, il y a eu 43 contrats en CDD transformés en CDI.

Il n'y a eu aucun licenciement économique dans l'année.

622 salariés pourraient exercer leurs droits à la retraite dans les 3 ans.

f - Les rémunérations moyennes mensuelles* et leur évolution

	Non cadres			Cadres		
2016	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Femme	2 334	2 477	3 074	3 628	4 744	7 501
Homme	2 332	2 429	3 068	3 810	5 056	7 846
Salaire moyen	2 334	2 466	3 073	3 704	4 901	7 714
2015	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Femme	2 376	2 443	3 039	3 597	4 683	7 243
Homme	2 428	2 416	3 041	3 751	5 005	7 623
Salaire moyen	2 393	2 437	3 039	3 662	4 850	7 470

Les classes sont définies dans la convention collective nationale de l'assurance.

Évolution par rapport à 2015 : Le salaire moyen des femmes et des hommes évolue à la hausse pour toutes les classes sauf la classe 2.

Le salaire annuel est composé du salaire mensuel multiplié par 13 et d'une prime de vacances.

À ce salaire s'ajoute une prime de développement réservé aux commerciaux, ainsi qu'une prime d'intéressement et de participation.

Depuis 2014, une prime d'intéressement Covéa est également versée aux salariés.

En 2016, les mesures salariales ont représenté :

- pour les augmentations générales : 1 % avec un plancher à 450 euros,
- pour les augmentations individuelles : environ 1,1 %.

Le montant moyen de la prime d'intéressement et de participation 2015 (dont intéressement Covéa) versé en 2016 est de 8 943 euros.

7.1.2. Organisation du travail

a - L'organisation du temps de travail

La durée annuelle de travail est la suivante :

	Agences	Centres de gestion & certains sites centraux	Autres sites centraux & états-majors régionaux
Durée annuelle	1 540 heures	1 540 heures	1 557 heures

Compte tenu de l'aménagement du temps de travail, la durée hebdomadaire est, selon l'organisation, la suivante :

Formules	Nb d'heures de travail hebdo	Nb d'heures de travail hebdo	Nb d'heures de travail hebdo
Alternance 4/5 jours	-	35 h 00	35 h 25
4,5 jours	36 h 20	36 h 00	36 h 24
5 jours	36 h 20	36 h 20	36 h 45

73 salariés ont bénéficié en 2016 d'un horaire individualisé (74 en 2015).

Temps partiel :

En 2016, 374 salariés bénéficient du temps partiel choisi. 96 % sont des femmes.

Le temps partiel est modulable jusqu'à 32 heures hebdomadaires.

- 13 % des salariés travaillent moins de 20 heures,
- 69 % des salariés travaillent entre 20 et 30 heures par semaine,
- 18 % des salariés travaillent au-delà de 30 heures.

60 % ont 45 ans ou plus.

60 % des temps partiels travaillent à la direction du réseau.

Congés payés :

De 34 jours à 42 jours ouvrés en fonction de la répartition du temps de travail choisi auxquels s'ajoutent :

- Les congés statutaires,
- Les congés liés à l'ancienneté,
- Les congés anniversaires,
- Une garantie de 8 jours fériés/an.

Heures supplémentaires :

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées en 2016 est de 137 heures pour l'entreprise (112 heures en 2015). Il reste à un niveau faible.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

b - L'absentéisme*

Motifs	2016		2015	
	Nombre de jours	soit en %	Nombre de jours	soit en %
Maladie <= 3 mois	35 061	3,9 %	33 139	3,70 %
Temps partiel thérapeutique	7 954	0,9 %	7 570	0,90 %
Maladie > 3 mois	17 427	1,9 %	17 734	2,00 %
Accidents travail-trajet	1 502	0,2 %	1 509	0,20 %
Maternité / adoption	9 925	1,1 %	10 718	1,20 %
Paternité	624	0,1 %	468	0,10 %
Autres absences	4 793	0,5 %	4 185	0,50 %
Total	77 286	8,6 %	75 323	8,50 %

Évolution par rapport à 2015 : L'absentéisme est en hausse de 0,1 point.

Est concernée par cette augmentation la maladie de moins de 3 mois (+ 0,2 point).

Les autres motifs d'absence concernent les absences pour enfants malades et les congés pour événements spéciaux (mariage, décès d'un proche, ...).

GMF relève 14 journées de grève en 2016.

7.1.3. Relations sociales

a - L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Deux accords sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le premier sur la reconnaissance de l'Unité Économique et Sociale Covéa (UES) et le second sur les Institutions Représentatives du Personnel au sein de cette UES.

Ce dernier accord décline les conséquences de la reconnaissance de l'UES Covéa sur l'organisation des Instances Représentatives du Personnel, sur les mandats afférents, sur le calcul de la représentativité mais aussi sur la mise en place d'un Comité Central d'Entreprise Covéa. Il crée des mandats de Délégués Syndicaux Centraux et Délégués Syndicaux Adjoints de l'UES Covéa.

L'accord relatif à la représentation du personnel au sein de l'UES Covéa a ainsi déterminé 10 établissements distincts de l'UES Covéa dont 1 pour GMF ASSURANCES à Levallois.

Pour certains projets importants et communs à plusieurs établissements, la direction peut recourir à l'instance temporaire de coordination des CHSCT (ICCSCHT).

Par ailleurs des réunions de négociations Covéa sont organisées et se tiennent pour le compte des entités du périmètre de l'UES.

Ces dispositifs viennent compléter le Comité de groupe Covéa mis en place par 2 accords (mise en place et fonctionnement) signés le 15 juillet 2014.

Au sein de l'UES Covéa, GMF ASSURANCES est attachée à la qualité du dialogue social et à la représentation du personnel. Ce dialogue se construit autour d'un Comité d'Établissement et de 4 CHSCT¹.

1. Ce rapport, qui traite du seul exercice 2016, ne fait pas état du jugement du 13 février 2017 du Tribunal d'Instance de Paris 12^{ème} arrondissement relatif à l'UES et de ses conséquences.

Nombre de réunions avec les représentants du personnel

	2016	2015
Délégués du personnel	157	157
Comité d'entreprise	15	14
Délégués Syndicaux	13	21
CHSCT	40	33

Il y a eu 5 Comités de groupe et 10 Comités Centraux d'entreprise en 2016.

Les partenaires sociaux bénéficient de crédit d'heures pour mener à bien leur mission.

b - Le bilan des accords collectifs au sein de l'UES Covéa

- Accord relatif au Comité Central d'Entreprise de l'UES Covéa du 4 janvier 2016
- Accord salarial 2016 UES Covéa du 11 février 2016
- Accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et à la formation professionnelle du 4 juillet 2016
- Accord sur les moyens d'exercice de la représentation du personnel et du droit syndical au sein de l'UES Covéa du 31 août 2016.

c - Le bilan des accords collectifs au sein de GMF ASSURANCES

- Modalités d'application de l'accord salarial UES du 26 février 2016
- Avenant n°5 relatif au PERCO du 19 avril 2016
- Avenant n°2 relatif à l'intéressement du 21 juin 2016.

7.1.4. Santé et Sécurité

a - Les conditions de santé et de sécurité au travail

En 2016, les comités d'hygiène et de sécurité se sont réunis 40 fois.

Le montant de la cotisation sécurité sociale d'accident du travail était de 2 002 milliers d'euros en 2015, il est de 1 859 milliers d'euros en 2016.

443 salariés ont été formés à la sécurité et à la prévention (399 en 2015), pour un montant total de 295 milliers d'euros.

Aucun salarié n'est exposé de façon habituelle à plus de 85 décibels.

GMF a évalué les risques professionnels susceptibles de porter atteinte à la sécurité des salariés. Il s'agit des risques classiques de sociétés de service. Les risques significatifs identifiés sont les suivants :

- Accidents de la route,
- Troubles musculo-squelettiques et douleurs posturales,
- Fatigue visuelle,
- Chutes, contusions,
- Agressions (Risque pour lequel des mesures de prévention ont été mises en place).

Des actions de prévention et d'accompagnement ont été mises en place dans le cadre de l'accord signé en avril 2011 sur les risques psychosociaux.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Suite à cet accord, une plaquette de présentation ainsi qu'une carte mentionnant les numéros utiles ont été diffusées.

En 2013, un plan de réactivation a été mis en place et une nouvelle carte a été diffusée. La commission de prévention et de suivi se réunit tous les semestres. Un bilan du soutien psychologique y est présenté.

Des actions de formation ont été mises en place pour les responsables des ressources humaines, l'assistante sociale et l'infirmière.

Tous les élus se sont vus également proposer une formation.

En 2016, a été mis en place un atelier « Gérer les situations difficiles ». Le premier atelier a eu lieu en octobre 2016 : 11 salariés y ont participé.

En outre une communication autour de l'IAPR (IAPR SAS) a été réalisée sur l'intranet.

En 2016, 73 collaborateurs et 16 managers ont suivi la formation « prévenir et gérer le stress ».

b - Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Il n'y a pas de nouvel accord sur la santé et la sécurité au travail en 2016.

c - Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

22 accidents du travail (32 en 2015) et 28 accidents de trajet (21 en 2015) avec arrêt de travail ont été recensés en 2016.

Ils représentent 289 jours de travail perdus (902 en 2015). La durée moyenne des arrêts de travail était moins longue qu'en 2015 (28 jours vs 13 en 2016).

La fréquence* des accidents du travail est de 2,90 % (4,18 % en 2015).

Le taux de gravité* des accidents du travail est de 0,04 % (0,12 % en 2015).

Les principales causes des accidents du travail sont des chutes, des accidents de circulation et de manutention, des agressions et des malaises.

Aucun accident mortel n'est à déplorer.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

Le nombre de salariés en incapacité totale ou partielle pour 2016 s'élève à 4 (3 en 2015).

7.1.5. Formation

a - Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les orientations stratégiques s'inscrivent dans une vision à 3 ans (2015-2017). Elles ont pour objectif d'accompagner la politique du Groupe et d'en faciliter la mise en œuvre.

Elles sont les suivantes :

- Relayer la stratégie de l'entreprise,
- Développer la fonction managériale,
- Accompagner les évolutions liées à Covéa,

- Renforcer les fondamentaux techniques et commerciaux autour de la vision client,
- Contribuer à la performance interne de l'entreprise,
- Accompagner les évolutions réglementaires,
- Favoriser le développement des parcours professionnels et la mobilité dans le respect de la diversité,
- Prévenir les risques psychosociaux et préserver le bien-être au travail.

D'autre part, Covéa développe une expérience pour travailler et communiquer autrement : le codeveloppement (Codev). Cette démarche offre aux collaborateurs cadres de GMF l'opportunité de prendre du recul et de progresser dans leurs pratiques individuelles et collectives.

En 2016, 6,1 % (6,4 % en 2015) de la masse salariale a été consacré à la formation, soit 10 322 milliers d'euros.

2 817 stagiaires (3 130 en 2015) ont été formés pour un total de 4 207 actions de formation (6 231 en 2015).

4 salariés (6 en 2015) ont bénéficié d'un congé formation rémunéré.

Le taux d'accès à la formation est de 67 % en 2016 (73 % en 2015).

Il y a eu 14 contrats d'apprentissage (33 en 2015) et 29 contrats de professionnalisation (31 en 2015) ont été conclus.

b - Le nombre d'heures total de formation

La formation est évaluée, selon les cas, soit en heures soit en jours.

Elle comprend principalement des formations en présentiel mais aussi quelques formations à distance en multimédia.

Au total, 99 459 heures de formation rémunérées ont été dispensées (105 651 en 2015). La baisse s'explique notamment par des formations réseaux et métiers de grande envergure en 2015 sur des produits d'assurance spécifiques qui n'ont pas été renouvelées en 2016.

7.1.6. Égalité de traitement

a - La politique de lutte contre les discriminations

Covéa mène une politique volontariste en matière d'égalité des chances et de prévention des discriminations. La gestion des recrutements et des parcours professionnels chez Covéa s'inscrit dans un cadre qui respecte ces engagements et qui préserve la mixité et la diversité des expériences et des équipes.

La responsabilité d'entreprise est d'assurer à tous les candidats et à tous les collaborateurs qu'à compétences égales, ils ont les mêmes possibilités de parcours professionnels et que les choix ou les différences qui s'opèrent sont fondés sur des critères d'évaluation non discriminants et respectueux de la diversité des origines, des expériences, des âges, des genres... dans les équipes, pour une performance durable.

Dans le cadre de cette politique, GMF a signé la Charte de la diversité en entreprise en 2007.

Cet engagement est un axe fort de la politique sociale de Covéa. Il est porté par le pôle Diversité créé en mars 2016, au sein de la Direction du Développement des Parcours et des Compétences Covéa de la Direction Générale Ressources Humaines et Communication Interne.

L'action du pôle, poursuivant celles déjà engagées dans les différentes sociétés, est articulée autour de 2 structures : la Mission Handicap et la Promotion de la Diversité.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Du fait de ses engagements avec les partenaires sociaux concrétisés par la signature d'accords collectifs et la mise en place de certains partenariats, Covéa met en œuvre des actions particulièrement dans les 5 domaines suivants :

- Le handicap,
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- L'emploi à tout âge,
- Les carrières syndicales,
- Les actions solidaires.

b - Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Parce qu'un monde sans différence serait un monde indifférent, GMF s'est engagée pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Elle a confirmé cet engagement par la signature d'un accord le 2 février 2006 au sein de GMF ASSURANCES et a créé à cette date sa mission Handicap.

Fin 2015, un troisième accord a été signé pour une durée de 3 ans (2016 -2018). Il a pour objectifs de :

- Mener une politique volontariste en matière d'embauche,
- Permettre l'intégration dans l'emploi des personnes handicapées,
- Maintenir l'emploi des salariés de l'entreprise en situation de handicap,
- Poursuivre le développement des actions au sein de GMF ASSURANCES,
- Suivre et accompagner les salariés reconnus par l'accord.

La Mission Handicap assure un rôle pivot, tant auprès des travailleurs handicapés que des managers de personnes en situation de handicap et des collaborateurs.

Ses missions consistent à :

- Rechercher des solutions de compensation raisonnables pour optimiser les conditions de travail en situation de handicap (aménagement technique des postes, transport, formation, accompagnement externe, ...) pour garantir le maintien dans l'emploi ;
- Communiquer et sensibiliser en interne afin de faire évoluer les préjugés sur le handicap ;
- Sensibiliser les managers par des actions de formation ;
- Accompagner le collectif de travail par des actions de sensibilisation spécifiques ;
- Mettre en place des formations aux métiers de l'assurance, par le biais de contrats de professionnalisation (dispositif Mission Handicap Assurance) ;
- Accompagner les collaborateurs de l'entreprise dans leur reconnaissance en tant que travailleur handicapé (RQTH, ...) ;
- Assurer un suivi régulier de personnes travailleuses handicapées ;
- Répondre à toutes les questions autour du handicap en entreprise ;
- Intégrer de nouveaux collaborateurs travailleurs handicapés (CDI, CDD et stages) au sein de l'entreprise.

En 2016, GMF a participé à deux sessions de recrutement (mai et octobre) sur la plateforme HANDI2DAY, dédiée au recrutement des personnes en situation de handicap. À cet effet, GMF a réalisé 3 embauches en contrat de professionnalisation.

GMF a participé au 5^{ème} forum de recrutement et d'alternance dédié aux personnes en situation de handicap du Club Handicap de l'Assurance à l'IFPASS en avril 2016.

La mission handicap Covéa a lancé une web-série à destination des collaborateurs pour sensibiliser ces derniers aux réalités du handicap, en allant au-delà des préjugés et des idées reçues.

Une communication a été réalisée via le dispositif de Covéa Vox avec une présentation du pôle diversité en septembre 2016 et une interview du représentant de la Fédération Française des DYS avec laquelle la mission handicap Covéa s'associe.

En 2016, GMF a poursuivi les actions engagées dans le cadre du GEMA Handicap au travers de la Mission Handicap Assurance (FFA) toujours dans une démarche facilitant le retour à l'emploi de travailleurs en situation de handicap par le biais d'actions de formation.

6 managers de collaborateurs travailleurs handicapés ont été formés au handicap.

88 Accompagnements et aménagements de poste de travail ont été suivis par la mission handicap en 2016.

En 2016, le taux d'emploi global des travailleurs handicapés est de 5,44 % (5,62 % en 2015).

Le nombre de salariés handicapés, au sens de la déclaration annuelle, est de 230 (205 en 2015).

La sous-traitance représente 4,9 unités bénéficiaires en 2016 (6,8 en 2015).

c - Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2016, c'est l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en décembre 2013 qui marque le cadre des principales actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les initiatives menées tout au long de l'année 2016 ont contribué :

- à promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilité,
- au développement de la mixité des métiers,
- à la réduction des écarts de rémunération,
- à l'articulation Vie Professionnelle / Vie Privée.

Suivi des objectifs fixés par l'accord au 31 décembre 2016 :

- 62 % des cadres embauchés sont des femmes (engagement à 42 %) ;
- Les femmes représentent 50,4 % des salariés de la classe 6 (engagement à 48 %) ;
- Les femmes représentent 39,2 % des salariés de la classe 7 (engagement à 43 %) ;
- 25 actions salariales correctives ont été effectuées pour une enveloppe de 30 milliers d'euros (budget 50 milliers d'euros) ;
- 69 femmes ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de maternité ;
- Les managers ont été sensibilisés à prendre en compte ce sujet lors de la procédure annuelle des augmentations et primes individuelles : En 2016, 44 % des femmes et 42 % des hommes ont bénéficié d'une augmentation (44 % des femmes et 42 % des hommes en 2015), 17 % des femmes et 18 % des hommes ont bénéficié d'une prime (18 % des femmes et 20 % des hommes en 2015).

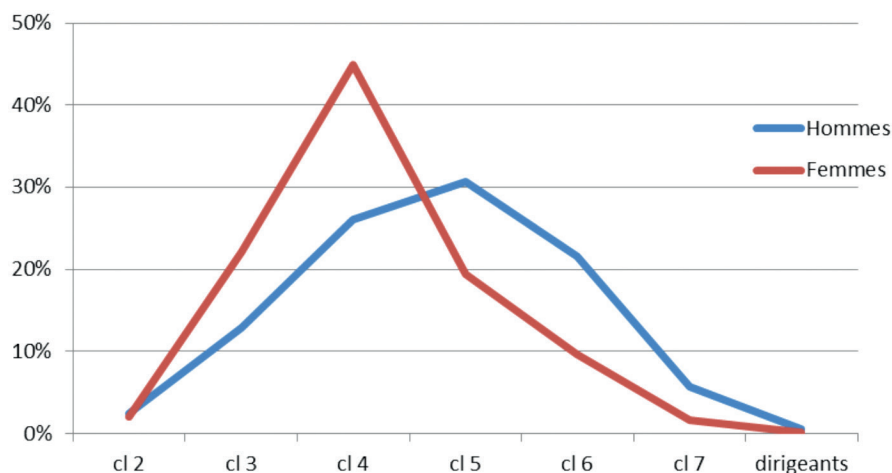
Répartition des hommes et des femmes selon le statut (hors alternants) :

	Femmes	Hommes	dont classe 7 & dirigeants	
			Femmes	Hommes
2016	2 902	1 280	52	81
2015	2 920	1 296	57	81

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Répartition par classe



2016 : une communication ciblée vers l'externe

En 2016, GMF a communiqué au dernier trimestre vers la cible des grandes écoles à travers le dossier « des Paroles et des Actes » de Grandes Ecoles et Université Magazine dans une communication plus élargie Covéa. Cet article a été l'occasion de présenter les valeurs de Covéa auxquels les jeunes sont sensibles, de valoriser nos métiers auprès des jeunes diplômés notamment auprès des jeunes femmes (actuariat, digital, informatique, chef de projet, management...), ainsi que la mixité dans notre politique de stagiaire et d'alternance.

Conciliation vie professionnelle / vie privée

Des dispositifs sont en place pour concilier vie professionnelle et vie familiale : horaires variables, temps partiels, congés événements familiaux, aménagement du congé maternité dont la durée est supérieure à la durée légale, prise en charge du maintien de salaire pendant le congé paternité, facilitation de la reprise d'activité suite aux différents congés, congé de présence parental élargi,

La dernière action de l'année 2016 a été concrétisée par la signature de la Charte de la parentalité pour Covéa.

Une communication en interne est prévue autour d'un événement organisé par l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise, pour mettre en avant les nouvelles entreprises signataires, auquel Covéa participera.

Promotion et respect des stipulations et conventions de l'OIT

La totalité des effectifs de GMF ASSURANCES est située en France, pays signataire de toutes les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

7.2. Informations environnementales

*Les données suivies d'un * font l'objet d'une explication dans la note méthodologique.*

7.2.1. Politique générale en matière environnementale

L'activité d'assurance a un impact direct limité sur l'environnement. Il concerne principalement le fonctionnement interne et l'activité de gestionnaire de patrimoine immobilier.

Les actions se mesurent principalement à travers le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les principaux postes d'émissions sont liés à la détention et l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'exercice de l'activité et aussi aux déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour assurer leur mission.

Sur l'immobilier

Covéa Immobilier, à qui GMF ASSURANCES a confié la gestion de son parc immobilier de placement et d'exploitation, met en application sa stratégie en matière énergétique pour la rénovation et la construction de son parc immobilier et pour répondre ainsi à la loi Grenelle 2 puis de Plan Bâtiment Durable.

Covéa a signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés en septembre 2014.

Les travaux de rénovation tiennent compte du plan pluriannuel, des diagnostics énergétiques et de la réglementation comme la RT2012.

Au-delà de cette vigilance réglementaire, Covéa Immobilier, qui a en charge la gestion immobilière de placement et d'exploitation de l'ensemble des sociétés du Groupe dont GMF ASSURANCES, étudie systématiquement la réduction de l'impact environnemental, lors des constructions et des rénovations immobilières, en visant si possible une certification ou labellisation, ainsi que pour son activité de maintenance.

En 2016, l'immeuble de placement situé 76 rue de Prony à Paris a obtenu la certification BBC HQE niveau très bien et BREEAM niveau good. Le site d'exploitation de Saran est certifié ISO 50001 (norme relative au management de l'énergie) depuis décembre 2015.

Le site de Tivoli est certifié *Breem in use* niveau *very good* à compter du 15 novembre 2016 pour une durée d'une année (la certification *BREEAM in Use* permet d'attester de la performance environnementale de l'exploitation des bâtiments).

La démarche de demande de certificat d'économie d'énergie est systématisée pour tous les cas éligibles.

Le nouveau cahier des charges de rénovation des logements est complètement opérationnel et permet ainsi d'avoir une cohérence totale sur l'ensemble du parc immobilier.

Le guide du locataire qui donne notamment des règles de vie, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, le tri sélectif et la qualité de l'air a été finalisé fin 2014 et a été progressivement distribué aux nouveaux locataires des logements depuis 2015.

Les annexes environnementales sont signées avec les locataires de nos immeubles tertiaires pour les baux de plus de 1 000 m².

De plus, Covéa a signé la Charte de la gestion de l'eau de la ville de Paris qui permet notamment d'être alerté en cas de consommation anormale d'eau.

Sur les déplacements des salariés

Concernant les déplacements, des actions sont menées pour favoriser le covoiturage professionnel : un travail de modernisation de la plateforme de covoiturage a été réalisé pour un lancement en janvier 2016, pour relancer cette pratique au sein du groupe Covéa.

De plus, afin de limiter les déplacements professionnels, GMF ASSURANCES poursuit le développement des visioconférences collectives et individuelles : En 2016, il y a eu 27 339 réservations de visioconférence sur les différents sites de Covéa (23 116 en 2015).

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

GMF sensibilise les salariés en matière de protection de l'environnement

Tout au long de l'année, le pôle RSE Covéa organise des animations pour sensibiliser les salariés à la protection de l'environnement. Il profite notamment des temps forts nationaux et internationaux comme la semaine européenne du développement durable et la semaine européenne de la mobilité.

En 2016, les salariés ont été sensibilisés à la qualité de l'air intérieur par une web conférence accessible à tous en direct ou en replay. Parallèlement des ateliers ont été organisés sur cette thématique sur les sites principaux de Covéa en partenariat avec Les Ateliers Durables.

Durant la semaine européenne de la mobilité, Covéa a sensibilisé les salariés aux moyens de transport alternatifs en faisant la promotion de sa plateforme de covoiturage.

Une Communauté RSE a été créée en 2016 sur le réseau social d'entreprise permettant de relayer ces animations et, pour les salariés, d'échanger sur l'ensemble des thématiques de la RSE.

L'intranet d'entreprise propose une rubrique très complète d'informations RSE et de sensibilisation au développement durable, tant pour la vie professionnelle que personnelle des collaborateurs. Le Bilan Carbone et le rapport RSE sont mis en ligne chaque année.

Les collaborateurs en charge des projets immobiliers (architectes, conducteurs de travaux, ...) sont sensibilisés à l'habitat durable par des formations spécifiques portant sur les labels, les démarches HQE ou l'évolution de la réglementation thermique.

La démarche de management des risques de l'entreprise, qui a conduit à formaliser des cartographies des risques par domaine d'activité, se traduit en particulier par des analyses des moyens de prévention et des solutions correctives ; sur ce point, le domaine d'activité est celui de Covéa Immobilier.

D'un point de vue pratique, la prévention des risques environnementaux et des pollutions est intégrée au pilotage des projets de construction et des opérations de maintenance des sites de l'entreprise.

GMF ASSURANCES n'a constitué aucune provision pour des risques environnementaux.

7.2.2. Pollution

a - Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans l'activité d'assurance, les mesures de prévention, de réduction ou de répartition de rejets dans l'air, l'eau et le sol, concernent le cycle de vie des immeubles de placement et d'exploitation (conception, construction, rénovation, exploitation et destruction). Les risques sont cartographiés dans le cadre de la démarche d'entreprise « management des risques ». Des analyses des moyens de prévention et des solutions correctives sont suivies par un responsable risque et contrôle interne dédié et les opérationnels.

b - La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

De par son activité tertiaire, GMF ASSURANCES n'est pas génératrice de nuisances sonores ou autres formes de pollution, cependant, pour l'activité de rénovation des immeubles de placement et de maintenance des sites d'exploitation, ces aspects environnementaux sont intégrés au pilotage des projets.

7.2.3. Économie circulaire

1 - Prévention et gestion des déchets

a - Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

L'activité tertiaire des salariés de GMF génère des déchets de natures diverses. La collecte 2016 s'élève à 243 tonnes* réparties en trois catégories principales : papier, carton et déchet industriel banal (DIB). En matière

de déchets, la stratégie de GMF couvre tout le cycle de vie : réduction en amont, tri à la source, collecte, évacuation et valorisation. Pour l'activité de rénovation des immeubles de placement et de maintenance des sites d'exploitation, toutes ces mesures sont intégrées au pilotage des projets.

- Le tri du papier est organisé lors d'opérations de destruction d'archives et de déménagements ;
- Les DIB sont, quant à eux, collectés sur tous les sites avant d'être incinérés ou enfouis ;
- L'entreprise adaptée (EA) ATF Gaia a été retenue par Covéa pour la récupération des matériels informatiques obsolètes ;
- Les cartouches d'encre vides sont récupérées pour être recyclées par la société CONIBI ;
- Sur les deux sites principaux (Levallois et Saran), des collecteurs de piles, bouchons plastiques et stylos sont mis à la disposition des salariés ;
- Les distributeurs de boissons des sites principaux sont équipés de détecteurs de mugs afin de limiter la consommation de gobelets en plastique.

b - Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

GMF ASSURANCES fait appel à l'entreprise Sodexo pour assurer la prestation de restauration sur les sites où sont situés les restaurants d'entreprise.

En tant qu'acteur majeur de la restauration, Sodexo développe des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- des actions de sensibilisation vis-à-vis de ses clients ;
- des actions de sensibilisation vis-à-vis de son personnel de cuisine à servir des portions adaptées, à prévoir au plus juste les commandes et à ajuster la production pour limiter les pertes alimentaires ;
- des propositions vis-à-vis de leurs clients à opter pour des produits ;
- en libre-service et à la facturation au poids pour responsabiliser les consommateurs ;
- des actions de communication notamment lors de la semaine européenne de réduction des déchets en 2016 où, au travers d'outils de communication, l'accent était mis sur le gaspillage alimentaire.

2 - Utilisation durable des ressources

a - La consommation d'eau* et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau est assuré par le réseau d'eau potable public.

La consommation d'eau inhérente à l'activité de GMF ASSURANCES est faible. La plus grosse part de cette consommation concerne les restaurants d'entreprise. Les gestionnaires des RIE y sont sensibilisés.

Pour réduire cette consommation, GMF ASSURANCES met en place différents dispositifs. Dans la plupart des sites, des dispositifs économes en eau sont installés dans les sanitaires. L'arrosage de nos espaces verts est limité.

Covéa a signé en 2013 la « charte de la gestion de l'eau dans l'habitat privé » avec la « Ville de Paris » et « Eau de Paris » pour mieux maîtriser la consommation d'eau des parties communes des immeubles de placement et inciter les locataires à faire de même. Covéa étudie également la possibilité d'utiliser le réseau d'eau non potable proposé par la ville.

EAU	2016	2015
Consommation d'eau en m ³	35 463	36 823
Consommation d'eau moyenne par salarié en m ³	8,39	8,59

La consommation d'eau est en baisse par rapport à 2015 (- 3,69 %).

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

b - La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

> Le papier

Le changement de comportement des collaborateurs et la modification des processus de travail tels que le déploiement de la GED (gestion électronique des documents) ou la rationalisation de l'envoi de certains imprimés aux clients commencent à porter leurs fruits.

GMF a d'autre part engagé une optimisation de son parc de matériel d'impression.

Depuis 2016, AIS a réduit sa consommation de papier en supprimant certaines éditions dans l'outil de gestion des sinistres. De même, progressivement, le paiement de l'indemnité de règlement des sinistres est réalisé par virement bancaire et non plus par lettre-chèque.

PAPIER*	2016
Achat de papier (en tonnes)	413,51
Consommation de papier par salarié (en kg)	97,87

À noter que le périmètre a changé entre 2015 et 2016 : certains types de papier (documentations commerciales, abonnements, etc.) ne sont plus pris en compte, engendrant des variations significatives.

c - La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

ÉNERGIE (consommation d'énergie en Kwh)*	2016	2015*
Électricité*	24 315 705	28 364 199
Gaz*	1 766 931	2 090 043
Fuel* (consommation en litres)	1 394	1 250
CPCU (chauffage urbain Paris)*	618 138	530 831
LEM (chauffage urbain Levallois)*	2 401 000	2 273 000
Climespace (réseau de froid urbain de Paris)*	441 105	452 925
Total	29 544 273	33 712 248

La consommation d'énergie est en baisse de 12,36 % par rapport à 2015, en raison essentiellement de :

- l'utilisation de GTB à distance qui permet de réaliser des économies liées aux éclairages, aux systèmes de ventilation, chauffage et ventilation ;
- l'amélioration de l'isolation, la mise en place d'éclairages LED basse consommation pour les sites extérieurs ;
- la rénovation thermique du site de Saran.

À noter que la consommation d'électricité est de 155 kwh par m².

La consommation de fuel en 2016 pour les sites extérieurs n'étant pas disponible le périmètre fuel 2015 a été recalculé hors sites extérieurs.

Les sites GMF sont reliés au réseau électrique national et profitent ainsi de la part d'énergie renouvelable du réseau national.

d - L'utilisation des sols

L'information sur l'utilisation des sols n'est pas pertinente au regard de l'activité tertiaire de l'entreprise.

7.2.4. Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Depuis 2010, GMF ASSURANCES réalise le bilan de son activité dans l'optique de mesurer son empreinte carbone globale et de mettre en place des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle prend en compte un périmètre large au-delà du réglementaire et reporte ses émissions directes et indirectes portant sur les immobilisations, l'ensemble des déplacements, les matériaux entrants, les déchets et le fret.

	2016 (en Teq Co ₂)	2015* (en Teq Co ₂)
Déplacements*	9 372	9 332
Immobilisations*	6 084	5 771
Énergie*	2 180	3 871
Matériaux entrants*	1 360	1 006
Fluides frigorigènes*	193	200
Déchets*	171	158
Fret*	22	26
Résultat Global	19 382	20 363
Résultat par salarié	4,59	4,75

Évolution par rapport à 2015 : À périmètre constant les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse (- 4,82 %) en raison de la baisse du poste « énergie ».

Les postes immobilisations et déplacements des salariés sont les postes les plus émissifs.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

GMF ASSURANCES exerce ses activités d'assurance en prenant en compte l'impact du changement climatique dans son approche technique du risque. Elle offre à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises des garanties adaptées au changement climatique et aux évolutions sociétales majeures.

En tant qu'assureur, GMF ASSURANCES tient compte, dès la conception de ses produits, des besoins et exigences actuels, notamment en terme écologique.

Le contrat, DOMO PASS assure dès la formule de base, toutes les installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, géothermiques, éoliennes, récupérateurs d'eau de pluie...) et si besoin en option la vente d'électricité.

Avec BIO BONUS, les sociétaires bénéficient d'une réduction (- 5 % pendant 5 ans) si leur logement répond aux exigences du diagnostic de performance énergétique A, B ou C et GMF leur propose de leur donner un avis technique sur leurs devis de travaux d'économie d'énergie.

En Auto, GMF a été la première à créer en 2008 des formules avantageant les pratiques de conduite écologique, avec « petit rouleur » (réduction de - 15 % pour un forfait de 5 000 km/an) et ECO PASS (réduction de - 10 % si le conducteur principal du contrat est détenteur d'un abonnement annuel de transport collectif). BIO BONUS auto offre une réduction pendant 5 ans sur l'assurance des véhicules propres (électriques ou émettant - de 110 g de CO₂ au km).

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

À partir du 23 novembre 2016, le contrat AUTO PASS propose des garanties innovantes et inédites pour garantir les usages collaboratifs automobiles :

- Assurance sans surcoût de la pratique du covoiturage ;
- Assurance, via l'option AUTO PASS Mobilité, des risques encourus en cas de location d'un véhicule auprès d'un loueur, d'un opérateur d'autopartage (Autolib par exemple) ou auprès d'un particulier. Le pack de garanties proposé comprend une assurance du conducteur, une garantie pertes financières, et la garantie des objets transportés. Ainsi, l'assuré accidenté ne subira pas de « reste à charge » en cas d'accident, les solutions d'assurance proposées par le loueur du véhicule comportant des plafonds de prise en charge insuffisants et des niveaux de franchises importants ;
- Assurance, via l'option AUTO PASS Location, des risques encourus si l'assuré choisit de proposer à d'autres particuliers la location de son propre véhicule. Le locataire du véhicule bénéficie du même niveau de garantie que le propriétaire lui-même. Le propriétaire est garanti en cas de non restitution de son véhicule à la fin de la période de location ; il ne subit pas d'impacts sur son coefficient réduction-majoration en cas de sinistre causé par le locataire ;
- Enfin, la GMF met à sa disposition un guide conseil, et un modèle de contrat de location, pour une location sans souci.

La GMF propose aussi des solutions d'assurance adaptées aux besoins et moyens économiques des jeunes :

- À travers ses offres Avant'âge 30 : en MRH comme sur le contrat Accidents et Famille (assurance des accidents corporels incluant une offre GAV), Avant'âge 30 permet l'accès à un tarif privilégié (- 20 % environ en MRH, - 30 % sur Accidents et Famille) ;
- À travers l'offre MRH AmphiPass spécialement conçue pour les étudiants, au tarif forfaitaire particulièrement « serré ».

La GMF accompagne par ailleurs les aidants familiaux d'un proche dépendant, que la dépendance soit liée à l'âge, ou à un handicap d'origine congénitale ou accidentelle. Le contrat Accidents et Famille propose en effet en inclusion, sans surprime, un ensemble de prestations et de services spécialement dédiés (livret personnalisé de l'aidant, prestations en cas d'indisponibilité de l'aidant, en cas d'hospitalisation de l'aidé nécessitant la présence de l'aidant, etc ...).

Depuis plusieurs années, GMF ASSURANCES engage aussi des actions destinées à réduire l'impact environnemental dans la gestion des sinistres.

Dans le domaine des sinistres automobiles, cette démarche se traduit notamment par la création de plateformes de débosselage mobile qui permet de réparer sur place les véhicules endommagés par la grêle, favorisant ainsi la maîtrise des émissions carbone dues au transport et à la consommation de ressources non renouvelables. Elles se positionnent géographiquement au plus près des clients impactés pour faciliter l'accès à ce service.

Covéa poursuit ses partenariats avec les principaux fabricants de peinture comme AXALTA et PPG pour l'utilisation de peinture sans solvant.

Depuis 2015, Covéa prend le contrôle de CESVI France, favorisant ainsi l'évolution des techniques de réparations automobiles. CESVI France aide à anticiper l'évolution de la fréquence des sinistres et est acteur dans la préconisation « réparer plutôt que remplacer ».

D'autre part, le client a désormais le choix d'utiliser une pièce de réemploi plutôt qu'une pièce neuve, si son véhicule a cinq ans et plus. Seules les pièces amovibles et les optiques sont concernées.

De plus, grâce au **selfcare**, en cas de petit sinistre automobile, l'assuré prend lui-même les photos normées de son dommage. Ces photos sont transmises au réparateur agréé qui procède à l'expertise. Cela permet au client d'éviter de se déplacer chez le réparateur.

Enfin Covéa suit les certifications obtenues par les réseaux automobiles notamment par les épavistes (démolisseurs) ou les dépanneurs remorqueurs qui imposent une gestion propre des polluants.

Pour les sinistres MRH, plusieurs initiatives s'inscrivent dans la même dynamique, comme la constitution d'un réseau d'experts en développement durable spécialistes de certaines techniques de construction (ossatures bois, énergie photovoltaïque...).

De plus depuis 2015, un nouveau dispositif a été mis en place pour sensibiliser le client sur la présence d'amiante dans son habitation, sa dangerosité et les solutions possibles pour y remédier. Ces informations passent soit par l'expert en cas de sinistre, soit par le gestionnaire quand aucun expert n'est missionné.

Par ailleurs, GMF s'appuie également sur son outil de gestion climatique COVENTEO pour anticiper et gérer de façon plus rationnelle les dommages dus aux catastrophes naturelles.

7.2.5. Protection de la biodiversité

Sur le site d'exploitation de Saran (45), le parc boisé en partie classé (36 500 m² de pelouse et 12 000 m² de zone boisée) fait l'objet d'une gestion écologique, avec limitation de l'utilisation de pesticides, des tontes et des arrosages (nouvelle génération d'arroseurs automatiques, meilleure gestion des plages d'arrosage (horaires, météo)).

L'ambition est d'aller vers la labellisation (label EVE délivré par ECOCERT).

7.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

7.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Les 4 182 salariés de GMF ASSURANCES sont répartis sur plus de 398 sites, regroupés sur 10 régions, couvrant tout le territoire français (métropole et DOM) avec une plus forte représentation à Paris, Levallois-Perret et Saran. En tant qu'assureur de référence des agents du service public, GMF est présente dans chaque département français.

Avec 370 agences et antennes répartis sur le territoire français, ce sont 1 855 salariés GMF au service de plus de 3,5 millions de clients.

> NQT

GMF est également partenaire au sein de Covéa de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) après la signature le 1^{er} février 2015 de la convention de partenariat. Avec elle, le Groupe s'engage en faveur de l'égalité des chances par la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (Bac+4 minimum) issus des quartiers ou de milieux défavorisés.

Au travers de ce partenariat, Covéa propose aux managers de mettre leur expérience professionnelle et leur réseau au service de l'insertion professionnelle de leurs filleuls.

Depuis le début de ce partenariat (initié par GMF en 2012), il y a eu 124 jeunes diplômés suivis par des parrains Covéa, dont 25 salariés GMF.

45 filleuls ont trouvé un CDI à l'issue de ce parrainage.

> Actions solidaires Covéa

En 2016, Covéa a initié les Actions Solidaires Covéa destinées à permettre aux salariés du Groupe de consacrer une journée de congé pour se retrouver sur un projet solidaire en partenariat, cette année, avec les épiceries solidaires et sociales. 17 journées ont été organisées, en partenariat avec la Scop « Ça me regarde » sur les lieux d'implantation des sites Covéa et notamment ceux de GMF. 148 collaborateurs Covéa, dont 37 salariés GMF, ont participé à ces journées solidaires.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Parallèlement, des collectes de denrées alimentaires et d'hygiène ont été organisées aux bénéfices de ces associations sur les principaux sites de Covéa, dont Levallois où 176 kilogrammes de denrées ont été récoltés.

7.3.2. Les conditions de dialogue avec les parties prenantes internes et externes

1 - Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

o Les salariés

Afin d'améliorer la qualité des contacts avec ses collaborateurs et d'accroître sa performance, GMF favorise le dialogue avec ses collaborateurs.

Tous les acteurs de GMF ont accès aux actualités publiées sur l'intranet Odyssee. Cet outil de communication est un lien indispensable pour l'ensemble des salariés répartis sur plusieurs sites.

GMF poursuit les démarches de travail novatrices avec le réseau social d'entreprise CORUS (1 320 communautés ouvertes depuis son lancement en octobre 2014 et 110 000 visites par mois en moyenne pour Corus) et l'université CAMPUS, qui lance la deuxième saison en 2016 à destination des réseaux commerciaux.

o Les clients

GMF ASSURANCES a recueilli l'avis de ses clients à travers différents outils et à différentes étapes de leur relation avec la marque tout au long de l'année 2016.

Le nouveau baromètre annuel de satisfaction générale, initié pour les 3 marques de COVEA, a notamment permis de consulter un échantillon représentatif d'un millier de sociétaires GMF. Ils lui attribuent une note de satisfaction globale de 7,9 sur 10, qui se situe dans la moyenne du secteur, et déclarent en majorité qu'ils recommanderaient la mutuelle à leur entourage (NPS positif de +14).

Selon le baromètre mensuel sinistres, à fin novembre 61,5 % des assurés concernés se déclarent « très satisfaits » de la gestion de leur sinistre, soit autant qu'en 2015.

L'intervention de GMF au niveau de l'assistance a été considérée comme « très satisfaisante » par près de 81 % de ceux qui y ont recouru.

Au plus près de ses clients, Covéa, dont GMF ASSURANCES, s'est mobilisé en 2016 suite aux fortes intempéries qui ont sévi le long du Loiret et du Loing. Dès le 3 juin 2016, les unités mobiles étaient en place pour accueillir physiquement les clients, en remplacement des agences inondées ou en renfort des agences très sollicitées. Les équipes ont pu constater les dégâts, conseiller les assurés, les orienter dans leur parcours administratifs.

De plus, pour faciliter la vie du client victime d'un sinistre auto ou habitation, Covéa met à sa disposition de nouveaux services : la solution de remplacement auto Covéa qui permet à un client en « rupture de mobilité » d'avoir accès à des avantages pour acquérir un nouveau véhicule auprès des partenaires sélectionnés, le service ECLAIR qui permet au client de suivre en temps réel la gestion de son sinistre matériel auto ou habitation en lui donnant plus de visibilité sur l'avancement de son dossier (ARGUS d'OR de la gestion des sinistres dans la catégorie « innovation digitale au service de l'indemnisation » en 2016) et le service ILLI'Car qui permet à l'assuré en cas de panne ou de sinistre auto de choisir le lieu de la livraison et de la récupération du véhicule de remplacement (ARGUS d'OR de la gestion des sinistres dans la catégorie « initiatives gestion des sinistres auto » en 2016).

Les enquêtes Abandonnistes réalisées auprès des clients ayant résilié un contrat Auto ou Habitation relèvent principalement des motivations financières (dans plus de 70 % des cas) ; ce motif est en hausse dans un contexte concurrentiel plus agressif qu'en 2015.

Enfin, le bilan annuel des réclamations établi en mars 2016 fait état de 5 639 réclamations reçues par GMF en 2015. Les motifs sont principalement liés aux sinistres pour 49 %, puis à la qualité de service (14 %) et à la gestion des contrats (résiliation, dénonciation, refus de formule de garantie...) pour 12 %. Au 31 octobre 2016, le nombre de réclamations reçues est en recul de 8 % par rapport à 2015, avec un motif « Sinistre » en baisse (41 % vs 49 %) mais un motif « Qualité de service » en hausse de 30 %. Le délai moyen de réponse aux réclamations s'est amélioré de 7 jours en moyenne par rapport à 2015 grâce aux mesures d'optimisation du traitement mises en œuvre.

En 2015, GMF lance les ateliers de partage d'idées avec les sociétaires GMF, appelés « Nos rencontres GMF » pour recueillir leurs avis, mieux cerner leurs comportements, leurs attentes, leurs besoins et les associer aux projets de la marque. Après le thème de la déclaration de sinistre fin 2015, c'est celui de la protection juridique qui a été débattu fin juin 2016.

o GMF Solidarité

Créé, il y a un peu plus de 40 ans, le Fonds d'entraide GMF Solidarité a pour vocation de venir en aide aux sociétaires et à leur famille qui traversent des situations difficiles. GMF Solidarité soutient tout particulièrement le handicap et l'accueil des personnes âgées. Il élargit son champ d'intervention en finançant des actions de prévention ou de recherche dans l'intérêt de ses sociétaires.

Le 18 mars 2016, le fonds d'entraide GMF a remis un chèque de 200 000 euros au Professeur Baulieu, en soutien aux travaux de recherche menés par l'institut éponyme sur la maladie d'Alzheimer.

C'est la 3^{ème} fois cette année que le fonds d'entraide GMF, a apporté son soutien financier, participant ainsi à la poursuite des recherches et des tests visant à mettre en place un traitement efficace.

o Les collectivités territoriales

GMF ASSURANCES entretient des relations de proximité avec les collectivités territoriales. Elle est également engagée dans des échanges locaux visant à développer les relations entre autres avec les établissements d'enseignement, notamment dans le domaine de la prévention comme par exemple le soutien actif à l'ANACAPP (Association Nationale des Anciens Cadres d'Active des Pompiers de Paris) dont le but est de vérifier le bon déroulement des plans de mise en sécurité pour les établissements d'enseignement du rectorat de Paris et qui mène des actions de prévention auprès des établissements scolaires.

La 17^{ème} édition des Prix Territoriaux qui sont organisés à l'initiative de GMF et de la Gazette des Communes pour promouvoir l'efficacité des équipes à améliorer le service public, a récompensé en 2016, 5 collectivités pour leurs initiatives innovantes tant sur le plan social qu'environnemental :

- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lillebonne (76) récompensé pour son action en faveur des personnes âgées (entre 70 et 85 ans) ;
- La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée à Soisy-sous-Montmorency (95) pour son « stage de cohésion » à destination des différents personnels des forces de sécurité opérant sur le territoire communautaire ;
- Le Conseil départemental de la Mayenne (53) pour son initiative dans le cadre de la restauration scolaire des collèges publics ;
- Le Conseil départemental de l'Isère (38) pour sa « Cuisine 3 étoiles solidaires » ;
- La Ville de Puteaux (92) pour le déploiement du Passeport Nutrition Santé, un parcours de soin nutritionnel destiné aux personnes âgées et fragilisées.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

GMF est présente auprès des salariés du secteur public au travers :

- Du Prix Hélioscope : en s'associant à la Fondation des Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, GMF contribue à la valorisation des équipes hospitalières dans leurs actions au bénéfice des malades hospitalisés et leur famille. Les 5 hôpitaux lauréats ont été récompensés par un don ;
- De même, avec le challenge GMF des écoles du service public, GMF encourage les initiatives des jeunes en formation autour des valeurs portées par la fonction publique et la GMF.

o Les organisations professionnelles

GMF participe activement aux instances de la FFA (créée en juillet 2016 de la fusion de la FFSA et du GEMA) et, dans ce cadre, est signataire de la Charte de développement Durable de la profession. La société est ainsi engagée en tant qu'acteur responsable du développement durable.

Par l'intermédiaire de Covéa, GMF ASSURANCES est membre de l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE) et de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

2 - Les actions de partenariats ou de mécénat

o L'UNAPEI

GMF accompagne l'UNAPEI (fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles) depuis 25 ans par le financement d'opérations tests, l'accompagnement de projets d'accessibilité, de partenariats réguliers ou ponctuels sur les journées du handicap mental.

Fin 2014, le partenariat a été renouvelé pour 3 ans. Il porte sur 2 thématiques : l'accessibilité et le travail des personnes handicapées.

o Les Parcs Nationaux de France

GMF soutient depuis 2008 les parcs nationaux français, espaces garants de la préservation écologique et porteurs d'avenir pour les générations futures. Fin 2014, le partenariat a été renouvelé pour 3 ans et les actions en 2016 ont été réalisées dans la continuité de la thématique : « La Nature en partage ».

Celle-ci vise :

- À faciliter l'accès à la nature à des personnes en situation de handicap et à partager avec tous, la richesse des territoires préservés ;
- À créer des kits de communication à destination du public ;
- À accompagner financièrement, les jeunes en service civique dans les parcs nationaux ;
- À soutenir des opérations de préservation et de restauration de la biodiversité dans les parcs nationaux : réintroduction et suivi d'espèces emblématiques ou de travaux de génie écologique.

En 2016, parmi les projets soutenus par GMF : une plateforme d'observation dans le parc de la Vanoise a été réalisée, des kits de communication ont été créés pour le parc de la Réunion sur l'enjeu de conservation des pétrels et des bouquetins ibériques ont été réintroduits dans le parc national des Pyrénées.

o Le partenariat avec NQT (cf. plus haut)

o Le partenariat du rugby

Dans le cadre de son partenariat historique avec les institutions du rugby, tout au long de l'année, GMF offre des places dans les stades pour des personnes à mobilité réduite.

7.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Le groupe Covéa a lancé dans le cadre du programme EMA « Ensemble pour Mieux Acheter » une politique d'achats responsables. Les premières actions ont vu le jour en 2012 avec l'intégration dans chaque contrat émis par GMF ASSURANCES d'une clause RSE et l'envoi d'un questionnaire RSE aux nouveaux fournisseurs lors du premier appel d'offre et aux fournisseurs existants lors d'un nouvel appel d'offre ou commande. La clause RSE des contrats permet de préciser au fournisseur les exigences de GMF ASSURANCES en matière d'achats : « les principaux biens, produits et/ou prestations doivent être fabriqués, conçus et/ou délivrés dans des conditions respectueuses des droits des travailleurs, de l'éthique et de l'environnement ... », mais aussi de se positionner en partenaire de progrès : « Covéa encourage ses fournisseurs à adopter un comportement socialement et environnementalement responsable et s'engage à mener avec eux un dialogue transparent dans un esprit de progrès. »

Le recours à la sous-traitance externe est limité à des travaux dans les domaines de la logistique, la sécurité et l'informatique. GMF fait appel au secteur protégé et adapté dès que cela est possible.

GMF privilégie également les relations avec les fournisseurs locaux.

7.3.4. Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

En 2016, Covéa, dont GMF ASSURANCES fait partie intégrante, a publié sa charte éthique qui fixe le cadre dans lequel chaque collaborateur exerce son activité avec professionnalisme et intégrité afin de maintenir et renforcer la confiance de ses sociétaires, adhérents, clients, partenaires et prestataires.

Parmi les règles de conduite énoncées dans cette charte figurent la lutte active contre la fraude interne et externe, la condamnation de toutes les formes de corruption actives et passives, la mise en garde contre le conflit d'intérêt.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment s'appuie notamment pour la partie souscription/production, sur :

- Des procédures écrites de LCB-FT, marque et COVEA ;
- Des contrôles de second niveau portant sur le respect de ces procédures ;
- Des points d'activité avec le membre de direction, Responsable du dispositif de LCB-FT ;
- Des formations initiales et permanentes ;
- Des actions de communication / sensibilisation ;
- La désignation d'un correspondant et déclarant TRACFIN en charge du risque « souscription/production » ;
- La révision permanente de la classification des risques LCB-FT ;
- La mise à jour permanente du dispositif de LCB-FT qui fait suite à l'actualisation de la classification ;
- Un comité opérationnel réunissant les correspondants et déclarants Tracfin IARD des 3 marques ;
- Un comité conformité LCB-FT COVEA composé du Directeur de la Conformité, des affaires Publiques et Réglementaires COVEA, des membres de direction, responsables des dispositifs LCB-FT IARD et Vie, de la Direction Conformité, de la Direction Assurance Vie, de la Direction Juridique COVEA et de la Direction Contrôle Interne Permanent.

Les dirigeants du Groupe et l'encadrement veillent à la diffusion et à la bonne compréhension des principes directeurs édictés dans la charte éthique et à ce que l'action de tous les collaborateurs s'inscrive dans ce cadre, quel que soit leur niveau de responsabilité.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs

o Les actions à destination des clients

En tant qu'assureur, GMF ASSURANCES engage des actions de prévention auprès de ses clients (santé, loisirs, sécurité routière, habitat) en proposant notamment des guides sous forme de livrets ou de CD ROM, des jeux et des outils de simulation de conduite en voiture ou deux roues à destination des jeunes ou des adultes. Une cinquantaine de collaborateurs GMF accompagnent près de 5 000 actions de sensibilisation aux risques routiers au sein des entreprises publiques et des administrations.

Chaque année, le magazine client GMF&Vous et ses 2 hors-séries thématiques permettent de présenter les actions en matière de prévention et plus largement de donner des conseils pour éviter les accidents (de la route, de la vie courante...). Début 2016, le hors-série avait pour thème le changement climatique.

En 2016, Covéa a mené en partenariat avec Verisure un test auprès des sociétaires GMF victimes d'un vol ou d'une tentative de vol dans leur habitation. Les gestionnaires proposaient à l'assuré, lors de la déclaration de sinistre, d'être recontacté par Verisure pour réaliser un diagnostic de sécurité de leur logement (gratuit et sans engagement) et mettre en place un système d'alarme.

o Les actions à l'égard du Grand Public : la prévention du risque routier

En 2016, GMF lance la première vidéo prévention entièrement « écrite, réalisée et tournée » pour et par une caméra en 360°. L'objectif ? Immerger le spectateur au cœur de l'action afin de le sensibiliser davantage. Le 1^{er} thème traité par ce biais : le risque « piéton et Smartphone » qui tend malheureusement à devenir un risque émergent, si l'on en croit une étude menée par OpinionWay pour le compte de GMF en mai 2016. Cette vidéo, « La ballade de Charlotte », a été récompensée d'un trophée de bronze de l'assurance dans la catégorie « Innovation communication ».

GMF, toujours très présent aux côtés des enseignants, lance un jeu-concours intitulé « Trace ta Route avec Max » dont l'objectif est de faire passer l'Attestation Première Education à la Route (APER) aux élèves de cycle 3 par la réalisation d'une maquette de jeu sur le thème de la sécurité routière. La maquette sélectionnée sera reproduite le plus fidèlement possible et le jeu, remis à chaque équipe participante. 112 équipes se sont engagées dans l'aventure ! Résultats au mois de mars 2017.

GMF conçoit également avec son partenaire EDISER, un nouveau modèle de simulateur destiné aux militaires, simulateur qui reproduit fidèlement les sensations de conduite d'un véhicule tout-terrain. Le logiciel spécifique à la conduite « hors-piste » est en cours de réalisation.

GMF s'engage aux côtés de son partenaire, La Croix-Rouge française et soutient la Grande Cause Nationale 2016 « Adoptons les comportements qui sauvent ».

D'autre part, elle renouvelle ses Partenariats avec la Préfecture du Val-de-Marne (17 octobre 2016) et celle de la Seine-Saint-Denis (10 novembre 2016).

Le partenariat avec Wimoov est toujours très actif : en 2016, 11 actions ont été menées dans ce cadre.

En 2016, le partenariat avec Waze s'intensifie. Désormais, GMF accompagne au plus près les conducteurs au moyen de messages de prévention en temps et en situation réels (alerte sur la pause nécessaire, alertes météorologiques géolocalisées ...).

En 2016, GMF reçoit le Gold Smarties Awards de la Mobile Marketing Association, catégorie Location-based, pour son dispositif prévention alerte Météo en partenariat avec Waze, application de trafic et de navigation communautaire en temps réel.

GMF poursuit ses actions de formation « coaching éco-conduite » et propose également à ses sociétaires seniors des coaching « sécurité routière » qui ont un vrai succès : 385 conducteurs expérimentés ont testé la formule en 2016 avec un taux de satisfaction de 97 %.

Enfin, GMF lance en 2016 un vaste chantier de refonte de ses supports prévention. Résultats attendus en 2017 avec toujours pour objectif majeur de renforcer le positionnement de GMF comme assureur préventeur.

Dans sa sphère d'influence, GMF ASSURANCES respecte les droits de l'homme et veille à ne pas se rendre complices de la violation de ces droits, notamment dans sa relation avec ses fournisseurs.

Table de correspondance GMF ASSURANCES

Thématiques environnementales	Informations à publier selon l'article 225 de la loi Grenelle 2	Pages
a) Emploi	Effectif total et répartition par sexe, par âge et par zone géographique	9
	Les embauches et les licenciements	9-10
	Les rémunérations et leurs évolutions	10
b) Organisation du travail	L'organisation du travail	11
	L'absentéisme	12
c) Relations sociales	L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	12-13
	Le Bilan des accords collectifs	13
d) Santé et Sécurité	Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail	13-14
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	14
	Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	14
e) Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	15
	Le nombre total d'heures de formation	15
f) Égalité de traitement	La politique de lutte contre les discriminations	15-16
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	16-17
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	17-18
g) Promotion et respect des stipulations et convention de l'OIT relatives :	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	18
	À l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	18
	À l'élimination du travail forcé obligatoire	18
	À l'abolition effective du travail des enfants	18

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Thématiques environnementales	Informations à publier selon l'article 225 de la loi Grenelle 2	Pages
a) Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.	18-19
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.	20
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	20
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.	20
b) Pollution	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.	20
	La prise en compte des nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution spécifiques à l'activité.	20
c) Économie circulaire	Prévention et gestion des déchets	20-21
	Utilisation durable des ressources	21-22
d) Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.	23
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique.	23-24-25
e) Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	25

Thématiques sociétales	Informations à publier selon l'article 225 de la loi Grenelle 2	Pages
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	25
	Sur les populations riveraines et locales	25-26
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignements, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Les conditions de dialogue avec les personnes et organisations	26-27-28
	Les actions de partenariats et de mécénat	28
c) Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	29
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	29
d) Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	29
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	30-31
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	31

Note méthodologique GMF ASSURANCES

La note méthodologique vient compléter le protocole RSE établi pour la collecte des données contenues dans ce rapport.

Le Pôle RSE Covéa collecte auprès des référents identifiés, l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du rapport RSE des sociétés du Groupe soumises à l'obligation réglementaire notamment GMF ASSURANCES.

Les données sont collectées, après une réunion des différents interlocuteurs en présentiel, sur un outil qui peut être différent selon la nature de la donnée.

En 2016, un échantillon de données a fait l'objet d'une revue de sincérité.

1 - Spécificités des données sociales

Les données chiffrées sociales sont celles du bilan social de la société GMF ASSURANCES.

Les effectifs :

- Il s'agit des salariés sous contrat (y compris les contrats suspendus),

- Contrats suspendus : congé parental, sabbatique, création d'entreprise ou invalidité.

En 2015 les longues absences n'étaient pas comprises dans le total des contrats suspendus. Les longues absences ont donc été réintégrées dans les contrats suspendus en 2015 pour être sur le même périmètre que 2016.

Les rémunérations :

Rémunération moyenne mensuelle : Il s'agit du salaire base temps plein ainsi que des primes non récurrentes perçues par tous les salariés (CDI + CDD).

Les primes moyennes d'intéressement et de participation sont celles versées en 2016 pour les résultats de l'année 2015.

Taux d'absentéisme :

Il est calculé en divisant le nombre de jours d'absence ouvrés par le nombre de jours théoriques de travail (en déduisant les congés payés et les jours fériés). Les calculs sont effectués en équivalent temps plein pour tous et concernent les salariés en CDI et CDD.

Taux de fréquence des accidents du travail : la fréquence est calculée en divisant le nombre d'accident du travail avec arrêt de travail par le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000 000.

Taux de gravité des accidents du travail : la gravité est calculée en divisant le nombre de jours perdus par le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000.

2 - Spécificités des données environnementales

Covéa Immobilier gère l'activité immobilière de placement et d'exploitation du groupe Covéa dont celle de GMF ASSURANCES.

Les actions environnementales sont menées pour l'ensemble des sociétés de Covéa et non spécifiquement pour la société GMF ASSURANCES.

Le périmètre 2015 ne tient pas compte des consommations du site de Prony afin d'effectuer des comparaisons à un périmètre constant entre 2016 et 2015 et dans la mesure où le site de Prony a été libéré fin 2015.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Les sources et méthodes de calcul sont détaillées dans le protocole RSE pour les données dont la sincérité a été vérifiée en 2016.

La consommation d'eau

La consommation d'eau concerne l'ensemble des sites d'exploitation y compris le réseau.

La méthode de comptabilisation de la consommation d'eau est la suivante :

- le volume réel pour l'ensemble des sites toutefois lorsqu'une facture de l'année N est indisponible, une estimation de la consommation est réalisée sur la base d'une facture de l'année N-1 (au prorata du nombre de jours sur la même période).

La consommation d'énergie

La consommation d'électricité et de gaz concerne l'ensemble des sites.

La consommation 2016 de fuel concerne uniquement les sites centraux.

La consommation de CPCU, de Climespace et de LEM concerne, quant à eux, certains sites parisiens.

Données	Sources	Méthodes de calcul
Électricité	Sur la base des factures et de l'export des données de l'espace client web EDF	Volume réel toutefois lorsqu'une facture de l'année N est indisponible, une estimation de la consommation est réalisée sur la base d'une facture de l'année N-1 (au prorata du nombre de jours sur la même période)
Gaz	Sur la base de l'espace client web Total Énergie	Volume réel
Fuel	Relevé de consommation fait par le prestataire	Volume réel
CPCU	Sur la base des factures	Volume réel
Climespace	Sur la base des consommations selon les factures extraites de l'espace client web Climespace	Volume réel
LEM	Sur la base d'un relevé de compteur fait sur site	Volume réel

Les déchets

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Déchets DIB		Volume réel
Déchets Papier		Volume réel
Déchets Consommation d'eaux	Données ULIS sur la base des factures	Volume réel. Lorsque les données ne sont pas disponibles sur l'année complète, on compte sur une année glissante.
Déchets DEEE	Société CONIBI	Volume réel

Les déplacements

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Déplacements domicile travail	Sondage 2010	Nombre de kilomètres total (base sondage 2010) et application d'un prorata suivant l'évolution des ETP.
Déplacements professionnels Avion et Train	Reporting Carlson Wagon Lit	Volume réel
Déplacements professionnels LLD et LLD direction	Direction des achats	Volume réel
Déplacements professionnels Véhicules personnels	Outil note de frais DRH	Volume réel

Les immobilisations

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Immobilisations de placement	Base de données ULIS	Volume réel
Immobilisations d'exploitation		Volume réel
Immobilisation de mobilier		Hypothèse de composition du bureau d'un salarié qui est ensuite extrapolée à l'ensemble des salariés. Il est compté un bureau, une armoire, une chaise et un caisson par salarié. Sont comptabilisés trois fauteuils sociétaux par salarié du réseau.
Immobilisation informatique	Direction informatique	Etat du parc

Les matériaux entrants

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Repas	Reporting des prestataires	Volume réel
Fournitures de bureaux	Reporting Office Dépôt	Volume réel

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

L'achat du papier

Il s'agit de la quantité de papier commandée et facturée sur l'année. Sont pris en compte dans le périmètre :

- les imprimés, papier A4 commercial (Merico),
- le papier blanc de bureau A4 et A3 (Papyrus),
- les enveloppes et pochettes tous formats (Pocheco et la couronne).

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Papier	Reporting des différents fournisseurs	Volume réel

Les fluides frigorigènes

Les sources et méthodes de calcul

Données	Sources	Méthodes de calcul
Fluides Clim air air		Facteur 0.03 appliqué à la puissance du climatiseur afin d'avoir les fuites estimées
Fluides Clim air eau		Facteur 0.0375 appliqué à la puissance du climatiseur afin d'avoir les fuites estimées

Le bilan carbone

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont calculées sur la base de l'association Bilan carbone® V7.5.

Elles portent sur l'ensemble des sites GMF.

Chaque contributeur dispose d'un identifiant qui lui permet d'enrichir les données de l'année sur la plateforme Carbone Cube développée par Sintéo, partenaire des différentes sociétés du groupe Covéa pour la réalisation du bilan carbone.

3 - Spécificités des données sociétales

Certaines actions sociétales sont menées pour GMF ASSURANCES, d'autres pour l'ensemble des sociétés de Covéa. En fonction des données, le périmètre est celui de Covéa ou de GMF ASSURANCES. Le texte le précise.

Les données sont collectées auprès des correspondants des différentes directions concernées et sur l'intranet d'entreprise.

Le site vivre-gmf.fr relaie également l'actualité sociétale de GMF.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 7 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, GMF ASSURANCES a désigné le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en tant qu'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et publiées dans le rapport de gestion de la société GMF ASSURANCES.

8. ACOMPTES SUR DIVIDENDE

Le capital de la société étant entièrement libéré et conformément à l'article 33 de ses statuts, elle peut décider, avant l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, de verser un ou plusieurs acomptes sur dividende portant sur cet exercice.

En revanche, la société ne peut offrir aux actionnaires une option de paiement de ces acomptes sous forme d'actions de la société pour 2017 que sous réserve d'une décision de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2016.

Le paiement des dividendes ou des acomptes sur dividende en actions présente plusieurs attraits pour la société : le renforcement de ses fonds propres et le maintien de sa trésorerie.

Il est soumis à la décision de votre assemblée générale, en cas d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2017 :

- de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société.
- dans le cadre d'une option de paiement de l'acompte sur dividende en actions, d'autoriser le conseil d'administration à convoquer une assemblée générale qui définira les modalités de cette distribution.

9. FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE POUR L'ANNEE 2017

Vous aurez à fixer le montant des jetons de présence alloués à votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

Nous vous proposons la somme globale de 110.000 euros.

10. MANDATS SOCIAUX EN 2016

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2016 dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

11. MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Renouvellement de mandats

Les mandats d'administrateurs des sociétés :

- FIDÉLIA ASSISTANCE, société représentée par Madame Marie-France ORTI,
 - TÉLÉASSURANCES, société représentée par Monsieur Jacques LEMOINE,
- arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Le conseil d'administration propose :

- de renouveler le mandat de la société FIDÉLIA ASSISTANCE pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 ;
- de ne pas renouveler le mandat de la société TÉLÉASSURANCES.

12. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société ERNST & YOUNG et Autres, et le Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre PLANCHON, ont décidé de démissionner de leurs fonctions à l'issue de la présente assemblée générale.

Ces démissions, en application des nouvelles dispositions de l'Ordonnance 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes, entraînent la fin du mandat du second Commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoppers Audit, nommé par l'assemblée générale du 16 juin 2006 et du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Yves-André NICOLAS, membre du réseau PricewaterhouseCoppers.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Aucune obligation n'impose à la société d'être contrôlée par deux Commissaires aux comptes, en conséquence, un appel d'offres a été lancé le 10 mars 2017 pour procéder à la nomination d'un seul commissariat aux comptes.

Après analyse des réponses des différents candidats, le Comité d'audit et des risques de Covéa du 27 avril 2017 a préconisé de retenir la candidature :

- de la société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

Nous vous proposons, suivant la recommandation du Comité d'audit et des risques de Covéa, de nommer :

- la société MAZARS, représentée par Monsieur Olivier LECLERC, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

13. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

14. L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

- En 2017, nous répondrons avec la Mutuelle Générale de la Police et UNÉO aux référencements de plusieurs ministères (justice, finances, défense).
- 2017 verra aussi la concrétisation fondamentale du transcanal. Tous ces projets auront des impacts majeurs sur l'organisation des activités dans les agences et sur le pilotage global.

Le Conseil d'Administration remercie tous les collaborateurs qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Votre commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2016	2015	2014	2013	2012
Situation en fin d'exercice					
Capital social	181 385	181 385	181 385	181 385	181 385
Nombre d'actions émises	11 336 590	11 336 590	11 336 590	11 336 590	11 336 590
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes (primes émises)	1 651 476	1 617 775	1 567 443	1 513 674	1 450 102
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	126 919	172 384	399 807	287 558	123 427
Impôts sur les bénéfices	-2 309	38 946	86 688	56 981	59 071
Participation des salariés due au titre de l'exercice	13 464	14 038	22 030	17 570	14 174
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	107 341	113 932	293 729	186 680	115 507
Résultat distribué	* 21 086	25 167	17 005	186 487	69 153
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et dépréciations	10,21	10,53	25,68	18,79	4,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	9,47	10,05	25,91	16,47	10,19
Dividende attribué à chaque action	1,86	2,22	1,50	16,45	6,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 141	3 910	3 900	3 811	3 764
Montant de la masse salariale de l'exercice	170 549	163 806	164 366	162 988	152 429
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale - œuvres sociales)	117 506	116 808	118 779	109 371	106 151

* 2016 : Proposition de distribution.

Mandats et fonctions exercés en 2016

Madame Sophie BEUVADEN

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Directeur Général Délégué
Covéa Finance (SAS)	Présidente du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Président du Comité de Surveillance
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Directeur Général Délégué
FONCIÈRE DE PARIS SIIC (SA)	Président du Conseil de Surveillance
GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général Délégué
GMF VIE (SA)	Directeur Général Délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Directeur Général Délégué
LA SAUVEGARDE (SA)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES (SAM)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES SA	Directeur Général Délégué
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA IARD (SA)	Directeur Général Délégué
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA VIE (SA)	Directeur Général Délégué

Titulaire à l'étranger

CSE ICO	Administrateur
CSE INSURANCE SERVICES	Administrateur
CSE SAFEGUARD	Administrateur
GMF FINANCIAL	Administrateur

Monsieur Thierry DEREZ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Président du Conseil d'Administration
COVÉA (SGAM)	Président et Directeur Général
Covéa Coopérations (SA)	Président du Conseil d'Administration
FONDATION DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCE	Président du Comité Exécutif
GMF ASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES SA	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD (SA)	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Administrateurs
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration
MMA VIE (SA)	Président du Conseil d'Administration
SCOR SE (SE)	Administrateur

Titulaire à l'étranger

CASER (SA)

Administrateur

EUROPEAN ALLIANCE PARTNERS COMPANY AG (SA)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent*Société représentée : MAAF ASSURANCES***Société concernée**

FONDS DE SOLIDARITÉ (Association)

Président

Monsieur Patrice FORGET**Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016****Mandats et fonctions exercés en nom propre****Sociétés concernées****Titulaire en FRANCE**

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)

Directeur Général

et Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration

CCR (SA)

Administrateur et Président du Comité des comptes

GMF ASSURANCES (SA)

Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration

Titulaire à l'étranger

AME Life Lux (SA)

Administrateur

BIPIEMME ASSICURAZIONI S.p.A.

Vice-président du Conseil d'administration
et Membre du Comité de contrôle et des risques

BIPIEMME VITA S.p.A.

Vice-président du Conseil d'administration
et Membre du Comité de contrôle et des risques

CSE ICO

Président du Conseil d'administration,
Membre du Comité d'audit et des Risques,
Président du Comité exécutif,
Président du Comité des rémunérations et nominations,

CSE INSURANCE SERVICES

Membre du Comité Gestion actifs/passifs

Président du Conseil d'administration,

Membre du Comité d'audit et des Risques,

Président du Comité exécutif,

Président du Comité des rémunérations et nominations,

Membre du Comité Gestion actifs/passifs

CSE SAFEGUARD

Président du Conseil d'administration,

Membre du Comité d'audit et des Risques,

Président du Comité exécutif,

Président du Comité des rémunérations et nominations,

Membre du Comité Gestion actifs/passifs

Covéa Insurance PLC

Administrateur

Covéa Insurance Services Ltd

Administrateur

Covéa Life Ltd

Administrateur

Covéa Lux (SA)

Administrateur

GMF FINANCIAL

Président du Conseil d'administration,

Membre du Comité d'audit et des Risques,

Président du Comité exécutif,

Président du Comité des rémunérations et nominations,

Membre du Comité Gestion actifs/passifs

La Capitale Assurances Générales inc.

Administrateur

La Capitale Participations inc.

Administrateur

La Capitale Sécurité Financière

Administrateur

MMA HOLDING UK PLC

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2016

SWINTON GROUP Ltd	Administrateur
SWINTON HOLDINGS Ltd	Administrateur
3602214 Canada Inc.	Vice-Président du Conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : Covéa Coopérations

Sociétés concernées

CASER (SA) - Espagne	Administrateur
GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF Vie (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)	Membre du Bureau du Conseil
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Secrétaire du Bureau du Conseil

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : PRONY IMMOBILIER

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Monsieur Jean-Marie ICHÉ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Vice-président
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Jacques LEMOINE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Madame Hélène MARTINI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)

Administrateur

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur

UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : Covéa Finance

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF VIE (SA)

Administrateur

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)

Administrateur

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF VIE (SA)

Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Madame Marie-France ORTI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-présidente
---	-----------------------------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
--------------	---

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Jean-Louis PÉRILLIER

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Madame France RENUCCI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Monsieur Laurent TOLLIE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)

Directeur Général

LA SAUVEGARDE (SA)

Président-Directeur Général

TÉLÉASSURANCES (SA)

Président du Conseil d'Administration

UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF VIE (SA)

Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Finance (SAS)

Membre du Comité de Surveillance

Covéa Immobilier (SAS)

Membre du Comité de Surveillance

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA Services (SA)	Administrateur

Monsieur Jean-Louis WAGNER

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur et Vice-Président
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Représentant des Assureurs de la Commission Paritaire

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

MMA IARD (SA)	Administrateur
MMA VIE (SA)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GMF ASSURANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 3.3.1 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels. Les modalités d'estimations de ces éléments sont relatées dans cette note de l'annexe.

Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- La note 3.3.3 de l'annexe décrit les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements, ainsi que la méthode de détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans cette note de l'annexe. Nous avons examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 2 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Alain Delage

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Drion

Résolutions

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2016.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et à l'article R.322-7 du Code des assurances, approuve les termes du dudit rapport ainsi que l'ensemble des conventions qui y sont relatées.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la reprise de provision constituée en 1995 au titre de dépréciation à caractère durable sur immeuble pour un montant de 110.135,36 euros. De ce fait, le report à nouveau a été crédité de 110.135,36 euros et s'établit à 983.129.505,70 euros avant affectation du résultat de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 107.340.683,76 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	107.340.683,76 euros
auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau	983.129.505,70 euros
soit un total distribuable de	1.090.470.189,46 euros

lequel sera réparti de la façon suivante :

- Dividende payable en numéraire	
pour 11 336 590 actions	21.086.057,40 euros
- Report à nouveau	1.069.384.132,06 euros

Le dividende est de 1,86 euro par action.

La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 13 juin 2017.

Conformément à la Loi, nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Montant	Dividende par action
2013	186.486.905,50 euros	16,45 euros
2014	17.004.885,00 euros	1,50 euro
2015	25.167.229,80 euros	2,22 euros

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 33 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Dans ce cadre, elle autorise le Conseil d'Administration à convoquer l'Assemblée Générale qui définira les modalités de l'acompte sur dividende.

SIXIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence versés au titre de l'année 2017 à la somme globale de 110.000 euros.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de la société FIDÉLIA ASSISTANCE arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de la renouveler dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Cette société est représentée par Madame Marie-France ORTI.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission du deuxième Commissaire aux comptes titulaire, la société ERNST & YOUNG et Autres, et décide de ne pas le remplacer.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission du deuxième Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre PLANCHON, et décide de ne pas le remplacer.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, et décide de nommer la société MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Cette société est représentée par Monsieur Olivier LECLERC.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Yves-André NICOLAS, Commissaire aux comptes suppléant, et décide de nommer Monsieur Emmanuel CHARNAVEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes aux présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives prévues par la loi.

Bilan au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
2 - Actifs incorporels	6 423	11 751
3 - Placements	4 120 641	3 871 331
3a - Terrains et constructions	408 005	406 537
3b - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	482 037	464 661
3c - Autres placements	3 221 294	2 992 371
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	9 304	7 762
5 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	186 008	199 981
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	37	3 043
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	185 971	196 938
5f - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g - Provision d'égalisation		
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
6 - Créances	847 935	851 528
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	705 867	664 218
6aa - Primes restant à émettre	-2 687	-4 927
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	708 554	669 145
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	24 014	39 464
6c - Autres créances	118 054	147 846
6ca - Personnel	687	233
6cb - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 836	4 196
6cc - Débiteurs divers	114 531	143 416
7 - Autres actifs	141 026	158 989
7a - Actifs corporels d'exploitation	52 702	44 623
7b - Comptes courants et caisse	88 324	114 366
8 - Comptes de régularisation - Actif	151 093	150 063
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	29 104	31 402
8b - Frais d'acquisition reportés	78 969	77 947
8c - Autres comptes de régularisation	43 020	40 714
Total de l'actif	5 453 126	5 243 643

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
1 - Capitaux propres	1 436 832	1 354 548
1a - Capital	181 385	181 385
1b - Primes liées au capital social		
1c - Écarts de réévaluation		
1d - Autres réserves	164 977	164 977
1e - Report à nouveau	983 130	894 254
1f - Résultat de l'exercice	107 341	113 932
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	3 675 135	3 546 932
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	740 944	721 764
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	2 286 977	2 235 645
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g - Provision pour égalisation	146 174	155 425
3i - Autres provisions techniques (non-vie)	501 040	434 098
5 - Provisions	1 799	8 978
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 806	3 040
7 - Autres dettes	305 334	304 044
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	48 209	46 958
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	2 277	4 829
7d - Dettes envers des établissements de crédit	51 288	40 659
7e - Autres dettes	203 560	211 598
7ea - Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	32 742	33 842
7ec - Personnel	89 171	88 753
7ed - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	54 551	53 906
7ee - Créanciers divers	27 097	35 097
8 - Comptes de régularisation - Passif	30 220	26 100
Total du passif	5 453 126	5 243 643

Compte de résultat au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

I - Compte technique de l'assurance non-vie

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes N-1
1 - Primes acquises	1 632 297	76 351	1 555 945	1 512 616
1a - Primes	1 651 476	73 345	1 578 131	1 546 656
1b - Variation des primes non acquises	-19 180	3 006	-22 186	-34 040
2 - Produits des placements alloués	90 407		90 407	137 664
3 - Autres produits techniques	29 579		29 579	28 300
4 - Charges de sinistres	-1 215 385	-37 506	-1 177 879	-1 186 930
4a - Prestations et frais payés	-1 164 054	-48 474	-1 115 580	-1 054 520
4b - Charges des provisions pour sinistres	-51 332	10 967	-62 299	-132 410
5 - Charges des autres provisions techniques	-66 943		-66 943	-14 081
6 - Participation aux résultats		-794	794	539
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-290 989	-8 516	-282 473	-277 842
7a - Frais d'acquisition	-175 374		-175 374	-171 686
7b - Frais d'administration	-115 615		-115 615	-112 376
7c - Commissions reçues des réassureurs		-8 516	8 516	6 220
8 - Autres charges techniques	-71 635		-71 635	-73 046
9 - Variation de la provision pour égalisation	9 251		9 251	6 168
Résultat technique de l'assurance non-vie	116 582	29 535	87 047	133 388

III - Compte non technique

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations 2016	Opérations 2015
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	87 047	133 388
3 - Produits des placements	165 190	237 249
3a - Revenu des placements	101 846	109 052
3b - Autres produits des placements	4 542	9 223
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	58 802	118 974
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-37 506	-52 603
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-7 418	-7 520
5b - Autres charges des placements	-12 642	-14 043
5c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-17 447	-31 040
6 - Produits des placements transférés	-90 407	-137 664
7 - Autres produits non techniques	1 179	850
8 - Autres charges non techniques	-3 356	-1 170
9 - Résultat exceptionnel	-3 649	-13 134
9a - Produits exceptionnels	6 111	5 101
9b - Charges exceptionnelles	-9 761	-18 235
10 - Participation des salariés	-13 464	-14 038
11 - Impôt sur les bénéfices	2 309	-38 946
12 - Résultat de l'exercice	107 341	113 932

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

1 - Domaine d'activité de la société

2 - Faits marquants de l'exercice

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode comptable

3.2 - Dérogation aux principes comptables et changement de présentation du bilan

3.3 - Description des méthodes comptables

3.3.1 Opérations d'assurance non-vie

3.3.1.1 *Primes*

3.3.1.2 *Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)*

3.3.1.3 *Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)*

3.3.1.4 *Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)*

3.3.1.5 *Provisions pour égalisation (Articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)*

3.3.2 Opérations de réassurance

3.3.2.1 *Acceptations (Article R 343-8 du Code des assurances)*

3.3.2.2 *Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

3.3.2.3 *Titres remis en nantissement des réassureurs*

3.3.3 Placements

3.3.3.1 *Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice*

3.3.3.1.1 *Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*

3.3.3.1.2 *Valeurs mobilières à revenu fixe*

3.3.3.1.3 *Actions et autres titres à revenu variable*

3.3.3.2 *Dépréciations*

3.3.3.2.1 *Valeurs mobilières à revenu fixe*

3.3.3.2.2 *Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

3.3.3.2.2.1 *Placements immobiliers*

3.3.3.2.2.2 *Placements financiers non cotés*

3.3.3.2.2.3 *Placements financiers cotés*

3.3.3.2.2.4 *Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques*

3.3.3.3 *Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)*

3.3.3.4 *Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)*

3.3.3.5 *Résultat des cessions des actifs de placement*

3.3.3.6 *Produits des placements alloués*

3.3.3.7 *Présentation du résultat financier*

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

3.3.4 Actifs incorporels

3.3.4.1 Evaluation et règles d'amortissement

3.3.4.2 Mali technique de fusion

3.3.4.3 Modalités de dépréciation et sortie définitive du mali

3.3.5 Actifs corporels

3.3.6 Créances et prêts

3.3.7 Impôt

3.3.8 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

3.3.9 Affectation des charges par destination (Article 336-1 du règlement 2015-11)

3.4.0 Engagements sociaux

3.4.1 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

3.4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

3.4.3 Rémunérations des membres de direction

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Actifs incorporels

Mouvements - Placements

Actifs corporels d'exploitation

Etat des échéances des créances

Comptes de régularisation

Capitaux propres

Composition de l'actionariat

Provisions

Etat des échéances des dettes

Comptes de régularisation

Analyse des provisions techniques non-vie

Passifs subordonnés

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Actifs et passifs en devises

Engagements hors bilan

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Produits et charges des placements

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

Mouvements de portefeuille

Analyse des charges de personnel

Personnel

Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des produits et charges non techniques

Analyse des produits et charges exceptionnels

Analyse de la charge d'impôt

Impôts différés

Résultat technique non-vie par catégorie (en milliers d'euros)

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Renseignements concernant les filiales et participations

Etat récapitulatif des placements et IFT

1 - Domaine d'activité de la société

GMF ASSURANCES est une Société Anonyme au capital de 181 385 440 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 398 972 901 (94 B 15 140) dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92).

Son activité consiste à pratiquer toutes opérations d'assurance et de réassurance des risques de toute nature et leurs conséquences pécuniaires en France et dans tous pays.

GMF ASSURANCES est régie par le Code des assurances.

En application de l'article R 321-1 du Code des assurances, la Société GMF ASSURANCES est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 1/ Accidents
- 2/ Maladie
- 3/ Corps de véhicules terrestres
- 6/ Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7/ Marchandises transportées
- 8/ Incendie et éléments naturels
- 9/ Autres dommages aux biens
- 10/ Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12/ Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13/ Responsabilité civile générale
- 16/ Pertes pécuniaires diverses
- 17/ Protection juridique
- 18/ Assistance.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

2 - Faits marquants de l'exercice

2.1 - Modifications réglementaires

A effet du 1^{er} janvier 2016, les dispositions liées à la mise en place de Solvabilité 2 sont entrées en vigueur selon le décret 2015-513 du 7 mai 2015 pour les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le Code des assurances. Ce décret est pris en application des articles créés par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et comprend les mesures réglementaires nécessaires à la transposition dans le droit français de la Directive européenne 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance à Solvabilité 2. Il met en cohérence les dispositions comptables avec les dispositions législatives qui confient à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) la définition des prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales des opérations d'assurance et de réassurance.

Les dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances sauf particularité.

Les dispositions comptables portant sur les comptes annuels des entreprises d'assurance ont été transférées dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par arrêté du 28 décembre 2015 et modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016. Ce transfert a été réalisé à prescription comptable constante à quelques adaptations concernant la suppression du mécanisme de la réserve de capitalisation.

A défaut de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, est applicable.

2.2 - Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret 2015-513 du 7 mai 2015 met fin au mécanisme de la réserve de capitalisation. Le montant de cette réserve au 31 décembre 2015 a fait l'objet d'une résolution à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016 qui l'affecte au poste « autres réserves » à effet du 1^{er} janvier 2016.

2.3 - Evénements climatiques

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2016 a connu des événements climatiques parmi lesquels des inondations, des épisodes de grêle et de tempêtes qui ont frappé le territoire français principalement en février, en mai et juin.

Le coût global de ces événements s'élève à 91,04 millions d'euros.

Après prise en compte de la récupération en réassurance au titre des garanties climatiques, l'impact global est ramené à 55,61 millions d'euros.

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode comptable

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- Le changement de méthode comptable relatif aux titres amortissables classés en R 343-10 du Code des assurances, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice.

3.2 - Dérogation aux principes comptables et changement de présentation du bilan

- Concernant la comptabilisation de l'apport de branche complète réalisé en 1995 sous le régime fiscal de faveur de l'article 210B du Code Général des Impôts dans GMF ASSURANCES, la présentation au bilan de l'actif apporté est le reflet des comptes figurant dans ceux de la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES avec le brut, les amortissements et les provisions constatés en dérogation avec les principes comptables généraux qui préconisent l'enregistrement à la valeur d'apport. Cette présentation permet d'éviter un retraitement fiscal ultérieur en cas de cession d'actif.
- Selon l'avis n° 96-01 du 8 mars 1996 relatif aux conséquences des changements de méthodes découlant de la première application du Code des assurances révisé (complément à l'avis 95-07) : La dépréciation observée ligne à ligne a été constatée pour la première fois au 1^{er} janvier 1995 par compte d'ordre dans les fonds propres. La dépréciation ultérieure est comptabilisée en compte de résultat financier.

Mécanisme lié à l'utilisation de ces provisions (selon avis du CNC n° 9601 du 8 mars 1996) :

En ce qui concerne les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées en compte de résultat.

En cas de cession des biens ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable imputée en capitaux propres, celle-ci est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée.

En cas d'excédent de provision par rapport à la perte réelle, cet excédent est repris par capitaux propres.

Il en va de même en cas de réajustement à la hausse de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1^{er} janvier 1995.

Dans le cas des actifs amortissables ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable, la partie de provision rendue sans objet suite à la constatation des amortissements annuels est reprise directement par capitaux propres.

En cas de reprise partielle de provisions constituées en partie au 1^{er} janvier 1995, en partie ultérieurement, les reprises de provisions porteront en totalité sur les dotations les plus anciennes.

- La présentation des comptes bancaires au bilan a été modifiée en 2016. La répartition des comptes bancaires à l'actif et au passif du bilan est réalisée par compte bancaire et non plus par enseigne bancaire dans le cadre d'une harmonisation de pratiques Covéa.

3.3 - Description des méthodes comptables

3.3.1 Opérations d'assurance non-vie

3.3.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

3.3.1.3 Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

• Provisions pour sinistres :

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- des provisions pour sinistres connus

Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...) les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

- des provisions pour sinistres à payer non survenus ou survenus déclarés tardivement après la date d'inventaire

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

- une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes

Elle est destinée à couvrir les frais internes et externes qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

• Prévisions de recours :

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

• Provision mathématique de rentes non-vie (Articles 142-4, 143-1, 143-2, 143-3, 143-12 du règlement 2015-11 et R 343-7 1° du Code des assurances) :

La provision mathématique de rentes correspond aux rentes de responsabilité civile ou de dommage corporel mises à la charge de l'assureur suite à un accident en IARD et non encore payées. Elle est calculée par actualisation de l'engagement de l'entreprise. Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés à cet engagement est comptabilisée.

3.3.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

3.3.1.5 Provisions pour égalisation (Articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 ainsi que les décrets n° 75-768 et 86-741 et l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Elle est affectée dans l'ordre d'ancienneté à la compensation des résultats techniques déficitaires.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégréées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation.

3.3.2 Opérations de réassurance

3.3.2.1 Acceptations (Article R 343-8 du Code des assurances)

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

3.3.2.2 Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

3.3.2.3 Titres remis en nantissement des réassureurs

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

3.3.3 Placements

3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les terrains et constructions sont comptabilisées conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1^{er} juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement 2014-09 relatifs à la méthode des composants, GMF ASSURANCES a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 47,67 % à 50 %	De 45 % à 50 %
Clos et couvert	De 14,82 % à 15 %	De 10 % à 19,97 %
Installations techniques	De 13,24 % à 20 %	De 18,24 % à 20 %
Second œuvre	De 15 % à 24,27 %	De 16,79 % à 20 %

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Durée d'amortissement

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX	HABITATIONS ET BUREAUX
	PRE 1945	POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 100 à 120	De 80 à 100
Clos et couvert	De 35 à 40	De 30 à 40
Installations techniques	De 25 à 27	De 25 à 27
Second œuvre	De 15 à 23	De 15 à 23

Conformément à l'avis 2003.E du règlement 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1er janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une actualisation annuelle, certifiée par un expert accepté.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Conformément à l'article 121-9 du règlement 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

3.3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotées.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

3.3.3.2 Dépréciations

3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit (l'émetteur) conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement 2015-11.

3.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

3.3.3.2.2.1 Placements immobiliers

Principe de valorisation et de dépréciation :

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation.

2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Un expert central agréé par l'ACPR rédige un rapport sur leur valorisation.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

3.3.3.2.2 Placements financiers non cotés

Il s'agit essentiellement des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

3.3.3.2.3 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

3.3.3.2.4 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values d'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

3.3.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, les loyers fictifs des immeubles d'exploitation et les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

3.3.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

3.3.3.6 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

3.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements (classe 2) ;
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales) ;
- les dépréciations des filiales.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non technique.

3.3.4 Actifs incorporels

3.3.4.1 Évaluation et règles d'amortissement

Les droits de bail dus aux locataires sortants sont représentatifs de primes d'emplacement payés pour installer les agences commerciales dans les implantations géographiques choisies.

Ils sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels et enregistrés à leur prix d'acquisition. En raison de leur nature et du droit à renouvellement indéfini des baux, ils sont évalués comme étant utilisés sur une durée illimitée.

Les droits au bail sont évalués par référence à leur valeur d'usage en l'absence de toute probabilité de cession. En cas de perspective de départ du site, la valorisation de ces actifs incorporels basée sur la valeur de marché est comparée à la valeur nette comptable. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur vénale une provision est constituée.

3.3.4.2 Mali technique de fusion

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n° 2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra-comptable existante.

Ainsi, un mali technique de 4,43 millions d'euros sur titres de placements est affecté au poste placements.

3.3.4.3 Modalités de dépréciation et sortie définitive du mali

Le mali technique de fusion sera éventuellement déprécié et réajusté des sorties affectant ses éléments significatifs en application de la législation en vigueur.

3.3.5 Actifs corporels

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés des postes suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire de la façon suivante :

Catégorie d'actifs	Durée d'amortissement
Agencements, aménagements et installations	9 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres matériels	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

3.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.3.7 Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

A compter du 1er janvier 2008, GMF ASSURANCES rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est société intégrante.

Aucune charge d'impôt différé n'est comptabilisée pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été créé par l'article 66 de la loi de finance rectificative n° 2012-1510 du 29 décembre 2012. Son assiette est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 SMIC, calculées sur la base de la durée légale du travail. Son montant correspond à 6 % de cette assiette. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais de personnel dans un sous-compte dédié.

La comptabilisation de ce crédit d'impôt est conforme à l'avis de l'Autorité des Normes Comptables publié le 28 février 2013.

Le crédit d'impôt pour favoriser la compétitivité des entreprises acquis en 2016 sera utilisé lors de la liquidation de l'impôt société en 2017.

Son objet étant le financement en matière de recherche, d'innovation, de formation, de prospection de nouveaux marchés, de recrutement, de transition écologique et énergétique, l'utilisation de ce crédit d'impôt fait l'objet d'une information au comité d'entreprise (Code du travail L 2313-7.1).

3.3.8 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'applique à toutes les entreprises ayant au moins 50 salariés (ordonnance du 21 octobre 1986 codifiée aux articles L 422-1 à 17 du Code du Travail et le décret d'application n° 87-544 du 17 juillet 1987).

L'accord de participation dérogatoire signé le 6 juin 2014 a été reconduit pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

3.3.9 Affectation des charges par destination (Article 336-1 du règlement 2015-11)

Les charges par nature sont enregistrées en classe 9. Les comptes de classe 9 utilisés sont inspirés du plan comptable de droit commun de 1999. Les comptes de la classe 9 sont soldés par la classe 6 correspondant aux comptes du plan comptable assurance par destination.

L'affectation en destination est obtenue par un répartiteur (outil intégré au système comptable informatique) qui fonctionne par utilisation de clés de répartition.

Le mécanisme de répartition se déroule en 3 étapes :

1 - Les charges comptables sont classées en :

- frais directs (charge répartie par direction utilisatrice),
- frais indirects (charge dont la responsabilité budgétaire incombe à une direction qui n'est pas la seule direction utilisatrice),
- frais de fonction : ce sont des charges en général externes spécifiques à une direction.

2 - Les charges dites indirectes sont ventilées par directions utilisatrices suivant des clés de répartition en rapport avec la nature des charges.

3 - Au sein de chaque direction, les charges sont regroupées par destinations appelées également activités correspondant aux domaines classiques existants dans toute compagnie d'assurance.

Les activités comprennent :

- les activités d'assurance : Développement des produits, Gestion commerciale, Distribution, Technique assurance, Production, Sinistres, Finances.
- les activités de support : Développement informatique, Logistique, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines.

L'outil de répartition gère également la refacturation des moyens à la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et à LA SAUVEGARDE ainsi que l'affectation des charges par produits.

3.4.0 Engagements sociaux

Les engagements sociaux de l'entreprise sont les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail et les congés anniversaires.

• Engagements relatifs aux Indemnités de Fin de Carrière (I.F.C.)

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend en compte les paramètres de turn-over, taux de croissance des salaires. Le taux d'actualisation retenu est la référence iboxx eurocorporate AA 10 et +.

La méthode préférentielle préconisée par la recommandation de l'article 324-1 du règlement 2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n'est pas appliquée.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF VIE.

Dans le tableau des engagements hors bilan en annexe, l'engagement actuariel augmenté des charges sociales est comparé au fonds constitué des primes d'assurance versées. L'insuffisance qui en résulte fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes combinés du Groupe.

• Médailles du travail

Selon l'avis 2004-05 du Conseil National de la Comptabilité en date du 25 mars 2004, les prestations versées pendant la durée de vie active des salariés ne sont plus assimilées à des engagements de retraite et doivent faire l'objet d'une provision fiscalement déductible.

Les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions au sens de l'article 321-1 du règlement ANC n° 2014-03 pour la part de leur évaluation actuarielle non couverte par le contrat d'assurance souscrit après de GMF VIE.

• Autres engagements sociaux

En application de l'article 39 de la Convention Collective Nationale du 27/05/92 et de l'article 35 § C de la Convention Collective Nationale de l'inspection du 27/07/92, l'évaluation actuarielle des droits à congé complémentaire accordés aux salariés qui ont 10, 20 ou 30 ans d'ancienneté dans la société fait l'objet d'une provision.

3.4.1 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice.

3.4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3.4.3 Rémunérations des membres de direction

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise.

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Actifs incorporels

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Droit au bail	6 950	366	1 007		6 309
Mali technique	4 430			-4 430	
Autres	448				448
Logiciels	835		647	-188	
Total	12 663	366	1 655	-4 618	6 757

	Amortissements et dépréciations 01/01/16	Dotation aux amortissements et dépréciations	Reprise d'amortissements et dépréciations	Transferts	Amortissements et dépréciations 31/12/16
Droit au bail		208			208
Autres	120	5			125
Logiciels	792		647	-145	
Total	912	213	647	-145	333
Valeur nette	11 751	153	1 007	-4 473	6 423

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Mouvements - Placements

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Terrains et constructions	469 243	4 771	6 307		467 707
Mali technique				4 430	4 430
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	469 215	83 248	65 874		486 589
Autres placements	2 992 793	2 386 398	2 157 506		3 221 685
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7 762	1 542			9 304
Total	3 939 014	2 475 958	2 229 687	4 430	4 189 715

	Amortissements et dépréciations 01/01/16	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprise d'amortissements et dépréciations	Transferts	Amortissements et dépréciations 31/12/16
Terrains et constructions	62 706	5 315	3 889		64 132
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4 554		2		4 552
Autres placements	424	5 482	5 515		390
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total	67 683	10 796	9 406		69 074
Valeur nette	3 871 331	2 465 162	2 220 281	4 430	4 120 641

Actifs corporels d'exploitation

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Agencements	102 218	19 850	6 472		115 596
Matériel de transport	153				153
Matériel de bureau et informatique	8 383	33	104	188	8 501
Mobilier	20 747	2 779	269		23 257
Autres immobilisations corporelles non amortissables	22				22
Immobilisation en cours	4 825	299	4 825		299
Dépôts et cautionnements	3 861	62	0		3 923
Total	140 208	23 023	11 670	188	151 751

	Amortissements 01/01/16	Dotation aux amortissements	Reprise d'amortissements	Transferts	Amortissements 31/12/16
Agencements	71 184	8 102	5 982		73 305
Matériel de transport	143	5	5		143
Matériel de bureau et informatique	7 292	350	349	145	7 438
Mobilier	16 965	1 493	296		18 162
Total	95 585	9 950	6 632	145	99 049

Valeur nette	44 623	13 073	5 039	43	52 702
---------------------	---------------	---------------	--------------	-----------	---------------

Etat des échéances des créances

Créances	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total brut	Dépréciations	Valeurs nettes
Prêts		319		319		319
Autres immobilisations financières		76 152	31	76 183		76 183
Créances nées d'opérations d'assurance directe	705 226	5 334	20	710 580	4 713	705 868
Créances nées d'opérations de réassurance	24 014			24 014		24 014
Personnel		687		687		687
Etat, organismes sociaux		2 836		2 836		2 836
Débiteurs divers	14 523	621	2 522	17 666	2 291	15 376
Filiales	66 501	31 773	921	99 194	38	99 155
Produits à recevoir	42 076			42 076		42 076
Charges constatées d'avance	944			944		944
Intérêts et loyers non échus	29 104			29 104		29 104
Divers						
Total	962 383	37 759	3 463	1 003 604	7 042	996 562

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Comptes de régularisation

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Intérêts et loyers acquis non échus	31 402	319 826	322 124		29 104
Frais d'acquisition reportés	77 947	78 969	77 947		78 969
Charges constatées d'avance	1 161	2 040	2 257		944
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	37 604	475 029	471 981		40 653
Produits à recevoir	1 950	40 327	40 854		1 423
Divers					
Total	150 064	916 191	915 163		151 093
Valeur nette	150 064	916 191	915 163		151 093

Capitaux propres

	01/01/16	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/16	Après affectation
Capital	181 385				181 385	181 385
Total I	181 385				181 385	181 385
	01/01/16	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/16	Après affectation
Autres réserves			164 977		164 977	164 977
Réserve de capitalisation	164 977			164 977		
Total II	164 977		164 977	164 977	164 977	164 977
	01/01/16	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/16	Après affectation
Report à nouveau	917 973	88 765		23 026	983 712	1 069 967
Compte d'ordre : Provision à caractère durable	-23 719		23 136		-582	-582
Résultat de l'exercice	113 932	-113 932	107 341		107 341	
Distribution dividendes AG Mai 2016		25 167		25 167		
Total III	1 008 187		107 451	25 167	1 090 470	1 069 384
Total général I + II + III	1 354 549		272 428	190 144	1 436 832	1 415 746

Proposition de distribution du résultat en numéraire : 21 086

Composition de l'actionnariat

Sociétés	Titres	Valeurs	Droits de vote
COVÉA COOPÉRATIONS	11 336 587	181 385 392	100,00 %
Autres	3	48	0,00 %
Total	11 336 590	181 385 440	100,00 %

Valeur nominale de l'action : 16 euros.

Provisions

	01/01/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/16
Provisions pour litiges	2 867	66	1 134	1 799
Provisions pour investissement	6 111		6 111	
Total	8 979	66	7 245	1 799

État des échéances des dettes

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	46 853	1 355	0	48 209
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 277			2 277
Dettes envers les établissements de crédit	51 288			51 288
Emprunts, dépôts et cautionnements		1 216		1 216
Dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 806			3 806
Fonds de participation	5 525	26 001		31 526
Personnel	82 499	2 880	3 792	89 171
État, organismes sociaux	54 551			54 551
Créditeurs divers	12 323	1 621		13 944
Filiales	13 152			13 152
Produits constatés d'avance	1 574			1 574
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	28 646			28 646
Total	302 494	33 073	3 792	339 359

Comptes de régularisation

	01/01/16	Entrées dotations	Sorties reprises	31/12/16
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	25 417	3 229		28 646
Comptes d'attente et à régulariser	684	889	0	1 574
Total	26 100	4 118	0	30 220

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Analyse des provisions techniques non-vie

	2016			2015		
	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net
Provisions pour primes émises non acquises	740 944	37	740 907	721 764	3 043	718 722
Provisions pour risques en cours	94 485		94 485	70 239		70 239
Provisions pour sinistres	2 419 619	185 971	2 233 649	2 350 711	196 938	2 153 773
Prévisions de recours	-132 642		-132 642	-115 066		-115 066
Autres provisions techniques	406 555		406 555	363 858		363 858
Provision pour égalisation	146 174		146 174	155 424		155 424
Total général	3 675 135	186 008	3 489 128	3 546 932	199 981	3 346 951

En application de l'Article R 141-1 du règlement 2015-11 ANC, les provisions techniques doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires de contrats.

Passifs subordonnés

Il n'existe aucune dette subordonnée au bilan de la Compagnie à la clôture.

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

	2016	2015
Provisions pour risques en cours	94 485	70 239
Prévisions de recours à encaisser	132 642	115 066
Provisions pour sinistres à l'ouverture	2 234 114	2 147 890
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	449 860	410 254
Provisions sinistres clôture sur exercices antérieurs	1 550 352	1 510 415
Boni / Mali	233 902	227 221

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Titres						
Parts, actions	307 192	4 552	302 640	359 676		359 676
Créances						
Dépôts en espèces chez les cédants						
Part des réassureurs dans les provisions techniques	7 472		7 472			
Créances nées d'opérations de réassurance	2 401		2 401			
Prêts						
Autres créances (filiales)	48 293	38	48 255	3 555		3 555
Dettes						
Provisions						
Provisions techniques	48		48			
Dépôts en espèces reçus des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 331		1 331			
Autres dettes (filiales)	7 879		7 879	65		65

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	dont différence de change	Passifs en devises	dont différence de change
Dollar US	71 553	2 410		
Franc Suisse	69			
Livre Sterling	24 996	420		
Yen	15 830	-373		
Autres devises	4 896	97		
Total	117 344	2 554		

Conformément à l'Article A 241-1 du règlement 2015-11 ANC, sont considérés, entre autres, comme opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises. Il s'agit du cas particulier des achats de titres en devises sur les marchés à l'étranger et sur le marché français ;
- les créances et dettes libellées en devises ;
- Les provisions techniques libellées en devises en application de l'Article R 343-2 du Code des Assurances.

En l'occurrence, un cas d'exception échappe à cette règle :

les opérations portant sur des titres représentatifs d'une participation lorsque ces titres ont vocation à être détenus de manière durable en raison de liens à caractère stratégique existant avec la société émettrice, et que la possession de ces titres permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en exercer le contrôle (Article 242-2 du règlement 2015-11 ANC).

Engagements hors bilan

	31/12/16			31/12/15		
	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres
Engagements reçus hors réassurance						
Avals, cautions et crédit-bail			1 437			1 145
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière			53 273*			52 347
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés						
Indemnités de fin de carrière			84 988*			78 929
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			172			172
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			165 417			165 885
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Autres valeurs détenues pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

* Engagements de retraite : 31 715K (soit 10 919K d'impôt différé actif au taux de 34,43%)

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

	Année d'inventaire	Année de survenance				
		2012	2013	2014	2015	2016
2014	Règlements	893 907	889 075	706 449		
	Provisions	186 277	330 226	678 385		
	Total des sinistres (S)	1 080 184	1 219 301	1 384 834		
	Primes acquises (P)	1 417 808	1 480 047	1 535 392		
	Pourcentage (S/P)	76,19 %	82,38 %	90,19 %		
2015	Règlements	919 927	940 815	946 634	702 324	
	Provisions	147 973	202 152	330 127	714 013	
	Total des sinistres (S)	1 067 900	1 142 967	1 276 761	1 416 337	
	Primes acquises (P)	1 417 882	1 479 584	1 537 191	1 583 246	
	Pourcentage (S/P)	75,32 %	77,25 %	83,06 %	89,46 %	
2016	Règlements	942 616	973 619	1 008 126	933 588	721 676
	Provisions	128 653	163 754	220 231	417 757	734 786
	Total des sinistres (S)	1 071 270	1 137 374	1 228 357	1 351 345	1 456 462
	Primes acquises (P)	1 419 548	1 479 646	1 536 889	1 582 858	1 627 584
	Pourcentage (S/P)	75,47 %	76,87 %	79,92 %	85,37 %	89,49 %

Produits et charges des placements

	Dans les entreprises liées			Autres			Total		
	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Net
Revenus des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)	4 074	54	4 020	32 156	669	31 487	36 230	723	35 507
Revenus des placements immobiliers				16 874	5 682	11 192	16 874	5 682	11 192
Revenus des autres placements				112 086	29 654	82 432	112 086	29 654	82 432
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		1 447	-1 447					1 447	-1 447
Revenus financiers = total poste III 3	4 074			161 116			165 190		127 684
Frais financiers = total poste III 5		1 501			36 005			37 506	
Total produits et charges des placements			2 573			125 111			127 684

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

	2016	2015
France	1 651 336	1 617 588
CEE (hors France)	140	187
Hors CEE		
Total primes brutes	1 651 476	1 617 775

Mouvements de portefeuille

	2016	2015
Entrées	NEANT	NEANT
Sorties	NEANT	NEANT

Analyse des charges de personnel

	2016	2015
Salaires	170 549	163 806
Cotisations fonds de retraite	1 646	1 621
Charges sociales	77 723	78 358
Autres	38 137	36 829
Total	288 055	280 613

Personnel

Effectifs moyens par catégories	2016	2015
Non cadres	2 492	2 326
Cadres	1 649	1 584
Total	4 141	3 910

Analyse des charges par nature et par destination

Charges par nature	2016	2015
Frais de personnel	288 055	280 614
Impôts et taxes	49 719	50 632
Commissions d'assurance directe	58 973	57 589
Commissions d'acceptation	-30	1 116
Services extérieurs (1)	332 035	332 264
Moins-values sur cession d'éléments d'actifs	1 572	170
Amortissements (hors financier)	13 449	12 136
Dépréciations d'exploitation	795	1 602
Produits accessoires	-177 042	-170 026
Transfert de charges immobilières		
Refacturation filiales	-65 692	-64 773
Total	501 835	501 324

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes pour 272 milliers d'euros en 2016.

Charges par destination	2016	2015
Frais d'acquisition (hors variation des frais d'acquisitions reportés)	176 396	174 120
Frais d'administration	115 615	112 376
Frais internes de gestion des sinistres	134 301	138 940
Frais internes de gestion financière	414	275
Frais externes de gestion financière	118	1 397
Autres charges techniques	71 635	73 046
Autres charges non techniques	3 356	1 170
Total	501 835	501 324

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2016	2015
Plus-values sur cessions des éléments d'actif		13
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1	21
Reprise sur réserve de capitalisation IS		410
Reprises sur provision pour litiges	1 178	406
Reprise sur contrôle fiscal et URSSAF		
Autres produits		
Total	1 179	850

Charges non techniques	2016	2015
Moins-values sur cessions des éléments d'actif	1 572	170
Frais de traitements bancaires		-675
Dépréciations des actifs circulants	522	215
Dotation sur réserve de capitalisation IS		128
Provisions pour litiges	65	1 259
Autres charges		74
Contrôle fiscal et URSSAF	1 197	
Total	3 356	1 170

Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2016	2015
Reprise des provisions pour investissement	6 111	5 054
Autres produits exceptionnels		47
Total	6 111	5 101

Charges exceptionnelles	2016	2015
Amortissement exceptionnel RSI	9 761	18 234
Autres charges exceptionnelles		1
Total	9 761	18 235

Analyse de la charge d'impôt

	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférents aux opérations ordinaires	483	461	944
Afférents aux produits et charges exceptionnels	-3 254		-3 254
Total	-2 771	461	-2 309

Impôts différés

	2016	2015
1. Impôt différé au taux de Droit Commun à 34,43%		
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déduction ultérieure)		
Participation des salariés aux résultats	13 464	14 038
Provisions réintégréées dans l'exercice	134 458	249 506
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	3 904	8 101
Total base impôt différé actif à 34,43%	151 826	271 646
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégration ultérieure)		
Frais d'acquisition reportés	78 969	77 947
Total base impôt différé passif à 34,43%	78 969	77 947
C. Calcul de l'impôt différé au taux de Droit Commun		
Base impôt différé actif	151 826	271 646
Base impôt différé passif	78 969	77 947
Solde	72 857	193 699
Impôt différé au taux de Droit Commun à 34,43%	25 085	66 691
2. Impôt différé au taux de Droit Commun à 28,92%		
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déduction ultérieure)		
Provisions réintégréées dans l'exercice	36 882	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	9 110	
Total base impôt différé actif à 28,92% *	45 992	
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégration ultérieure)		
Total base impôt différé passif à 28,92%		
C. Calcul de l'impôt différé au taux de Droit Commun		
Base impôt différé actif	45 992	
Base impôt différé passif		
Solde	45 992	
Impôt différé au taux de Droit Commun à 28,92% *	13 301	
3. Impôt différé à taux réduit		
Impôt différé à taux réduit		
4. Impôt latent (impôt réalisé en cas de cession de titres)		
Base long terme Groupe		8 264
Base long terme hors Groupe	29 462	25 349
Base court terme hors Groupe	1 490	1 439
Impôt latent au taux de Droit Commun hors Groupe à 28,92% *	-430	-495
Impôt latent à long terme Groupe à 4,13%		-341
Impôt latent à long terme hors Groupe à 19,63%	-5 783	-4 976
Total impôts différés	32 172	60 878

* Diminution progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés : 28,92% en 2020

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Résultat technique non-vie par catégorie

	Dommages corporels individuels	Dommages corporels collectifs	R.C. des véhicules terrestres à moteur	Dommages subis par les véhicules terrestres à moteur	Total véhicules terrestres à moteur
	[cat. 20]	[cat. 21]	[cat. 22]	[cat. 23]	[cat. 22-23]
Primes acquises	114 353	57 294	347 081	607 553	954 634
Primes	115 837	58 596	349 920	614 466	964 386
Variation des primes non acquises	1 484	1 302	2 839	6 913	9 752
Charges des prestations	47 626	49 249	417 299	415 774	833 073
Prestations et frais payés	36 571	50 797	328 458	403 704	732 162
Charges des provisions pour prestations et divers	11 055	-1 547	88 842	12 069	100 911
A - Solde de souscription	66 726	8 045	-70 218	191 780	121 561
Frais d'acquisition	18 949	5 548	35 836	62 726	98 561
Autres charges de gestion nettes	19 314	5 414	29 755	52 250	82 006
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	38 263	10 961	65 591	114 976	180 567
Produits des placements	4 486	2 068	48 673	13 313	61 986
Participation aux résultats					
C - Solde financier	4 486	2 068	48 673	13 313	61 986
Part des réassureurs					
- dans les primes acquises	7 309	267	2 390	6 164	8 553
- dans les prestations payées	2 128	33	3 144	2 153	5 297
- dans les charges des provisions pour prestations		4	-8 773	-3 569	-12 342
- participation aux bénéfices	154	59			
- commissions reçues des réassureurs	2 773	59			
D - Solde de réassurance	-2 254	-113	-8 018	-7 580	-15 598
Résultat technique [A - B + C + D]	30 696	-961	-95 154	82 537	-12 617
Hors Comptes					
PENA clôture	53 023	16 611	157 990	275 569	433 559
PENA ouverture	51 539	15 309	155 151	268 656	423 807
Provisions de sinistres à payer clôture	121 085	60 910	1 350 737	236 446	1 587 183
Provisions de sinistres à payer ouverture	109 975	62 478	1 324 333	224 376	1 548 709
Autres provisions techniques clôture	752	31	471 342		471 342
Autres provisions techniques ouverture	807	10	408 904		408 904

Dommages aux biens des particuliers	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Pertes pécuniaires	Transport	Constructions Dommages	Acceptations en France	Total général
[cat. 24]	[cat. 27]	[cat. 28]	[cat. 31]	[cat. 34]	[cat. 35]		
445 870	50 349	2 370	424	3 248	228	3 526	1 632 297
451 978	51 040	2 350	434	3 240	200	3 416	1 651 476
6 108	691	-20	10	-8	-28	-111	19 180
266 291	66 114	2 040	365	2 278	366	5 675	1 273 077
278 259	54 854	4 038	310	1 835	257	4 973	1 164 054
-11 968	11 260	-1 997	56	443	109	702	109 024
179 579	-15 765	330	59	970	-138	-2 148	359 219
45 700	5 135	719	91	546	125		175 374
44 435	4 840	945	153	379	194	-8	157 671
90 135	9 975	1 664	244	925	319	-8	333 045
19 682	1 603	413	12	87	69		90 407
19 682	1 603	413	12	87	69		90 407
26 677	32 898	419		86		141	76 351
11 007	29 962	1				46	48 474
-7 511	8 806	-1				76	-10 967
341		240					794
4 017	1 651	3		4		9	8 516
-18 823	7 521	-176				-11	-29 535
90 303	-16 615	-1 098	-173	50	-388	-2 152	87 047
210 462	23 661	334	148	1 444	1 283	419	740 944
204 354	22 970	354	138	1 452	1 311	530	721 764
393 574	98 683	8 206	309	2 056	1 361	13 611	2 286 977
394 659	92 378	10 136	250	2	1 252	14 194	2 235 646
155 961	5 012	5 996	36	1		8 084	647 214
166 844	57	6 064	39			6 799	589 522

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Les comptes de la Société GMF ASSURANCES sont inclus, par la méthode de l'intégration globale, dans les comptes combinés de la SGAM Covéa (86-90 rue Saint-Lazare - 75009 Paris).

Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue
----------	---------	---	--

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication

1. FILIALES (détenues à plus de 50 %)

SENIORIE DE CORREZE (LA) (S.A.R.L)	CORREZE	330158296	50	19	100,00 %
PRONY IMMOBILIER (S.A.R.L)	PARIS	342091493	200	51	99,98 %
PRONY HABITATIONS (S.A.S)	PARIS	342902228	65 234	22 021	95,40 %
PRONY BUREAUX (S.C.I)	PARIS	343227971	127 160	11 781	63,97 %

2. PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)

GMF VIE (S.A.)	PARIS	315814806	186 967	978 778	39,99 %
SAUVEGARDE (LA) (S.A.)	PARIS	612007674	38 313	121 319	49,94 %
CANADA INC	CANADA			88 202	32,04 %
LA CAPITALE PARTICIPATION INC (INC)	QUEBEC		30 246	209 350	20,14 %

B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises

Filiales étrangères

Participations dans les sociétés françaises

Participations dans les sociétés étrangères

Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
des titres détenus brute	nette						
		39		505	-34		Bilan 2015
				6	1		Bilan 2016
77 640	77 640			6 634	4 273		Bilan 2016
87 094	87 094			6 054	250	223	Dividendes comptabilisés
277 323	277 323			1 535 698	79 980		Bilan 2016
23 066	23 066			119 477	-18 341		Bilan 2016
29 632	29 632				4 766	1 154	Bilan 2016
23 644	23 644				30 235	2 231	Bilan 2016
1 218	1 218					1 715	
2 745	2 745	15 371					

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

Etat récapitulatif des placements et IFT (En milliers d'euros)

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	472 137	408 005	647 660
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	861 888	856 946	1 610 140
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	243 474	243 474	359 464
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	161 245	161 245	161 264
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 373 143	2 385 519	2 586 780
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
6. Prêts hypothécaires	319	319	319
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	12 230	17 110	18 675
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), cautionnements en espèces et autres placements	60 031	60 031	60 031
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT anticipations de placement			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	4 184 466	4 132 647	5 444 333
Dont total des IFT			
Dont total des placements	4 184 446	4 132 647	5 444 333

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 322 206	2 339 462	2 542 288
dont décote non encore amortie		16 764	
prime de remboursement non reprise		43 290	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 862 260	1 793 185	2 902 045
dont décote non encore amortie			
prime de remboursement non reprise			
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
Autres affectations ou sans affectation			
c) dont :			
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	4 184 466	4 132 647	5 444 333
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE			

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017

	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Détail des terrains et constructions			
Immeubles d'exploitation			
Droits réels	201 617	172 370	185 870
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Sous-total	201 617	172 370	185 870
Autres immobilisations			
Droits réels	88 809	53 924	115 023
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	181 711	181 711	346 767
Sous-total	270 520	235 635	461 790
Total soit poste 3a terrains et constructions au bilan actif (comptes 21 et 22 , 28 et 29) en colonne valeur nette			
	472 137	408 005	647 660
Dont acomptes (avances non capitalisées aux sociétés immobilières non cotées)	14 104	14 104	14 104



GMF ASSURANCES
148, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
398 972 901 RCS Nanterre
Tél. : 01 49 64 40 40

www.gmf.fr

